

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**LA POLYVALENCE DANS LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
DANS LES PAYS
DE LA COMMUNAUTÉ**

*Etude élaborée
par M. Heinz GENTZ, Recklinghausen*

Bruxelles, 1971

A V A N T - P R O P O S

La présente étude a été entreprise à la demande du Comité consultatif pour la formation professionnelle, institué en application de la décision du Conseil du 2 avril 1963 portant établissement des principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle.

Elle présente sous une forme synthétique les résultats d'une première tentative visant à analyser les problèmes que pose la polyvalence de la formation professionnelle dans les différents pays de la Communauté.

Elle s'efforce notamment de définir les conceptions actuelles dans les pays de la Communauté en ce qui concerne la notion de polyvalence, les mesures qui ont été prises en vue de la réaliser dans la formation professionnelle et le point de vue des pouvoirs publics et des milieux professionnels à ce sujet. Elle comporte également un examen des programmes et des systèmes actuels de formation professionnelle en ce qui concerne la réalisation de la polyvalence et se termine par une synthèse des résultats, suivie de conclusions et de recommandations d'ordre général.

Le Comité consultatif pour la formation professionnelle a pris connaissance de cette étude au cours de sa réunion des 5 et 6 novembre 1970. Il a souligné l'intérêt et l'importance de cette première tentative entreprise pour situer et définir d'une manière concrète le problème de la polyvalence dans la formation professionnelle et a exprimé l'avis que la documentation qui y avait été réunie devait être considérée comme l'un des éléments fondamentaux auxquels la Commission aurait à se référer dans le cadre des travaux qu'elle a décidé d'entreprendre avec lui au sujet de l'avenir de la formation professionnelle. Il a également formulé le voeu que la Commission diffuse cette étude à tous les milieux intéressés.

Cette étude a été réalisée à la demande de la Commission par Monsieur Heinz GENTZ, Assessor des Bergfachs, de Recklinghausen. La Commission tient à lui exprimer ici ses remerciements pour la collaboration qu'il lui a apportée.

La Commission remercie également Messieurs GEENS (Belgique), Dr. STRATENWERTH (Allemagne), VATIER (France), Dott. Ing. LENZI (Italie), SCHLEIMER (Luxembourg) et van DILLEN (Pays-Bas) dont les rapports nationaux ont servi de base à l'élaboration de l'étude.

S o m m a i r e

| | Page |
|--|------|
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1. Objectifs de la Commission | 1 |
| 1.2. Travaux préparatoires - rapports nationaux - | 4 |
| 1.3. Exploitations des rapports et Synthèse | 5 |
| | |
| 2. Définition de la notion de polyvalence dans la formation professionnelle | 6 |
| 2.1. Définition de cette notion dans les différents pays | 6 |
| 2.1.1. Belgique | 6 |
| 2.1.2. Allemagne | 8 |
| 2.1.3. France | 9 |
| 2.1.4. Italie | 10 |
| 2.1.5. Luxembourg | 11 |
| 2.1.6. Pays-Bas | 12 |
| 2.2. Résumé et essai de définition uniforme de la polyvalence | 13 |
| | |
| 3. Mesures visant à réaliser la polyvalence dans la formation professionnelle | 17 |
| 3.1. Mesures pédagogiques | 18 |
| 3.1.1. Mesures quantitatives | 18 |
| 3.1.2. Mesures qualitatives | 19 |
| 3.2. Mesures d'organisation et de structure | 22 |
| 3.2.1. Regroupement des professions apparentées | 22 |
| 3.2.2. Formation échelonnée | 24 |
| 3.2.3. Formation scolaire - formation dans l'entreprise | 25 |
| 3.3. Limites de la réalisation de la polyvalence | 28 |

| | Page |
|--|------|
| 4. Le point de vue des pouvoirs publics et des milieux économiques sur la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle | 29 |
| 4.1. Belgique | 29 |
| 4.2. Allemagne | 30 |
| 4.3. France | 32 |
| 4.4. Italie | 33 |
| 4.5. Luxembourg | 35 |
| 4.6. Pays-Bas | 37 |
| 4.7. Conclusions concernant les avis formulés par les pouvoirs publics et les milieux économiques | 39 |
| 5. Examen des programmes et des systèmes actuels de formation professionnelle dans les différents pays en ce qui concerne la réalisation de la polyvalence | 40 |
| 5.1. Belgique | 40 |
| 5.2. Allemagne | 42 |
| 5.3. France | 46 |
| 5.4. Italie | 48 |
| 5.5. Luxembourg | 51 |
| 5.6. Pays-Bas | 53 |
| 5.7. Conclusions concernant l'examen des programmes et des systèmes actuels de formation professionnelle en vue de la réalisation de la polyvalence | 54 |
| 6. Synthèse des résultats, conclusions et recommandations générales | 56 |
| 6.1. Résultats | 56 |
| 6.2. Conclusions et recommandations générales | 61 |

1. INTRODUCTION

1.1. Objectifs de la Commission

La Commission des Communautés européennes considère qu'un de ses objectifs est de contribuer à la réalisation de la polyvalence dans les programmes de formation professionnelle des pays membres. Elle se base à cet égard sur la décision du Conseil du 2 avril 1963 portant établissement des principes généraux pour la mise en oeuvre d'une politique commune de formation professionnelle. Le deuxième principe de cette décision du Conseil précise notamment que l'un des objectifs de la politique commune de formation professionnelle doit être "de rendre, sur la base de l'enseignement général, la formation professionnelle suffisamment large pour favoriser le développement harmonieux de la personne ainsi que pour satisfaire aux exigences découlant du progrès technique, des innovations dans l'organisation de la production et de l'évolution sociale et économique".

Ces principes ont été inscrits dans le calendrier établi par la Commission dans son programme d'action du 5 mai 1965 et leur réalisation est entreprise de façon systématique.

Dans le premier programme de politique économique à moyen terme (1966-1970) de la CEE, il est dit notamment au chapitre IV paragraphe 10 qu'il faudrait, dans toute la mesure du possible, dispenser aux jeunes une formation qui, plutôt que de les préparer à l'exercice d'une profession déterminée, leur donne des connaissances de base assez larges pour ouvrir devant eux un certain éventail de possibilités et, surtout, leur permettre de s'adapter aux mutations susceptibles de leur être imposées dans le cours ultérieur de leur vie active par l'évolution économique et technique. Une formation professionnelle polyvalente pourrait apporter une solution à ces problèmes. La Commission a approuvé cet avant-projet et a considéré qu'il était souhaitable que des études soient entreprises sur la polyvalence dans la formation professionnelle.

En s'efforçant de contribuer à la réalisation d'une formation professionnelle polyvalente, la Commission satisfait à la demande des Etats membres.

Le développement permanent de la technique et de l'économie, que l'on observe dans tous les secteurs économiques, engendre des modifications de la structure technique, des équipements et des matériaux mis en oeuvre, de la technique opératoire, des méthodes de travail et d'organisation. Il importe en particulier de noter que les exigences du poste de travail sont soumises, dans le cadre de cette évolution, à de fréquents changements et requièrent par conséquent des individus une disponibilité permanente à l'adaptation ainsi que des facultés d'adaptation et de reconversion. Toutefois, moins il y a de possibilités de préciser pendant la formation professionnelle les exigences futures du poste de travail, plus il faut tenir compte dans la formation professionnelle de base des conditions exigées par cette faculté d'adaptation et de reconversion à une situation en perpétuelle évolution. D'où la nécessité d'une formation de base polyvalente qui ménage des possibilités pour une spécialisation ultérieure relativement à court terme et toujours renouvelée.

Par ailleurs, il faut signaler les glissements structurels enregistrés.

Bien qu'il soit difficile de prévoir et d'apprécier actuellement de façon détaillée les répercussions de ce processus de transformation, on peut toutefois dégager certaines tendances. L'une d'elles se manifeste principalement dans le fait que l'homme est écarté de la sphère directe de la production. Le travailleur peut de moins en moins être considéré comme une "partie intégrante" du processus de fabrication; il ne participera pour ainsi dire plus directement aux opérations techniques et se trouve maintenant à côté ou au-dessus de la production directe. La part du travail manuel et musculaire n'a plus qu'une importance secondaire. Au premier plan figurent des tâches de contrôle et de direction ainsi que des fonctions de planification et de programmation, de surveillance et de contrôle, d'entretien et de réparation.

La majeure partie des personnes actives se trouveront donc confrontées à l'avenir avec des tâches professionnelles dans lesquelles le raisonnement et l'esprit de décision joueront un rôle prédominant et déterminant.

Le travailleur à la chaîne de type traditionnel, qui a été entraîné à reproduire un petit nombre d'opérations et qui ne fait que cela ne peut plus servir de modèle pour l'éducation professionnelle moderne. Le modèle à suivre est plutôt le "travailleur pensant" qui, en raison de ses connaissances techniques et économiques approfondies et variées est en mesure de se reconvertir rapidement à de nouvelles tâches professionnelles et à de nouvelles conditions de travail si les circonstances l'exigent.

C'est la raison pour laquelle il se crée, en matière de formation professionnelle, des situations entièrement nouvelles qui n'ont rien de comparable avec les précédentes. Il faut en tenir compte si l'on veut que les jeunes actuellement en formation puissent faire face aux exigences nouvelles de la vie professionnelle et remplir au mieux le rôle qui leur incombe dans le cadre d'une structure économique transformée. Les jeunes actuellement en formation participeront pendant 40 ans encore, sinon plus, à la vie active. Par conséquent il faut leur donner la possibilité de rester une main-d'œuvre productive à une époque où les conditions et les méthodes de travail auront encore évolué et ne seront probablement pour ainsi plus comparables aux conditions actuelles. Si leur formation n'est pas orientée en fonction de l'avenir, ils risquent d'être dépassés par les événements, de perdre l'emploi pour lequel ils ont été formés aujourd'hui, d'être déplacés vers des postes où le travail est moins intéressant et moins payé, voire d'être réduits au chômage ou obligés de prendre leur retraite anticipée.

Cette double responsabilité du point de vue économique et social qui incombe plus que jamais à la formation professionnelle, exige la réalisation d'une formation professionnelle polyvalente.

La présente étude sur la polyvalence dans les programmes de formation professionnelle se propose d'être une contribution, une base d'information qui est nécessaire si l'on veut mettre en oeuvre des mesures judicieuses et efficaces afin d'améliorer ou de créer la polyvalence dans la formation professionnelle de base. Elle doit notamment servir de travail de préparation à des travaux plus poussés dans lesquels on déterminera, à partir de l'analyse des éléments fondamentaux de chaque métier ou profession, les connaissances générales et techniques ainsi que les aptitudes pratiques communes à plusieurs métiers ou professions et pouvant constituer les éléments d'une formation polyvalente. Ensuite, on pourra regrouper éventuellement les groupes de professions caractérisées par une formation de base commune.

1.2. Travaux préparatoires - rapports nationaux -

La présente étude sur la polyvalence dans les programmes de formation professionnelle des Etats membres de la CEE est basée sur six études nationales qui ont été faites en 1968.

Ces rapports nationaux ont été rédigés par MM.

| | |
|------------------|------------|
| Vatier | France |
| Dr. Stratenwerth | Allemagne |
| Dott. Ing. Lensi | Italie |
| Geens | Belgique |
| van Dillen | Pays-Bas |
| Schleimer | Luxembourg |

Ces rapports nationaux ont été établis d'après des critères uniformes. On s'est efforcé de réaliser cette unité en précisant les problèmes à traiter dans un questionnaire. Il s'agit de trois points essentiels qui ont été esquissés dans le questionnaire en vue d'être développés :

1. Définition de la notion de "polyvalence"
 - quels sont les facteurs importants pour la polyvalence en ce qui concerne la qualification obtenue à la fin de la première étape de la formation professionnelle?
2. Moyens et possibilités de réaliser la polyvalence dans la formation professionnelle.
3. Mesures déjà réalisées dans le but d'atteindre la polyvalence dans la formation professionnelle et projets envisagés dans ce domaine.

La Commission tenait beaucoup à ce que, lors de l'examen des différents points, il soit tenu compte de l'opinion des groupes intéressés par la formation professionnelle, tels que les pouvoirs publics, les ministères, les organisations professionnelles, les employeurs, les travailleurs ainsi que les associations d'enseignants, les instituts de recherche, etc., afin d'obtenir des avis représentatifs.

1.3. Exploitations des rapports et synthèse

Le présent rapport se propose d'exploiter les études nationales et d'en présenter une synthèse. Il est donc évident que le contenu de cette synthèse s'appuie exclusivement sur les études nationales et n'est pas le résultat des recherches personnelles de l'auteur.

La nécessité d'arriver pour la main-d'oeuvre à une souplesse et une capacité de reconversion aussi grande que possible exige que l'application

de la polyvalence s'étende en principe à tous les secteurs et à toutes les étapes de l'enseignement professionnel et pénètre également dans la formation pré-professionnelle.

Le présent rapport se limite toutefois à la polyvalence dans les programmes de formation professionnelle du niveau inférieur : par exemple les ouvriers qualifiés des secteurs industriel, artisanal et agricole ainsi que le personnel spécialisé du secteur commercial - les autres mesures, y compris la formation de base des cadres, étant donc exclues - .

2. DEFINITION DE LA NOTION DE "POLYVALENCE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE"

Actuellement le mot "polyvalence" est souvent utilisé en corrélation avec la formation professionnelle : il est devenu un terme à la mode. Jusqu'à présent il n'a pas encore de sens consacré par l'usage.

2.1. Définition de cette notion dans les différents pays

Voici, sous une forme résumée, les résultats de l'étude de la définition de la notion de "polyvalence dans la formation professionnelle" dans les différents pays de la CEE.

2.1.1. Belgique

La notion de polyvalence signifie tout d'abord "ayant des valeurs ou des effets multiples"; si l'on transpose cette signification dans le domaine de la formation professionnelle ou de l'exercice d'une profession, on peut entendre par polyvalence la faculté d'exercer plusieurs professions.

La polyvalence est une notion relative; on peut être plus ou moins polyvalent. Considérée sous cet angle, la polyvalence est un pas en direction de l'omnivalence qui permet d'exercer toutes les professions, mais à laquelle il n'est pas possible de parvenir, du moins à notre époque.

La notion de polyvalence devient claire aussi en la comparant avec son antonyme "spécialisation". En termes de formation professionnelle, la spécialisation signifie que quelqu'un a reçu une formation orientée dans une direction donnée et est capable d'exercer une profession ou une activité bien déterminée.

Dans cette perspective, la polyvalence se situe donc entre la spécialisation et l'omnivalence. Le sens que l'on donne à la notion de polyvalence est déterminé aussi en grande partie par l'objectif poursuivi par la formation professionnelle, l'activité professionnelle et le niveau de cette activité.

Plusieurs éléments qui sont le résultat final d'une formation professionnelle organisée de façon adéquate permettent d'esquisser et de mettre en lumière le sens de la polyvalence :

- possibilité et plus grande facilité de changer plus tard d'activité professionnelle dans le même groupe professionnel;
- aptitude à exercer plusieurs activités professionnelles apparentées;
- possibilité de se spécialiser dans plusieurs domaines grâce à la formation de base reçue;
- possibilité, grâce à la formation reçue, d'accéder à une qualification supérieure ou d'exercer des activités dans des services d'un niveau supérieur, soit par l'exercice de l'activité professionnelle, soit par des formations complémentaires;
- possibilité de s'adapter aux modifications ultérieures de l'activité professionnelle.

Afin de délimiter la notion de polyvalence, il faut souligner tout particulièrement que la polyvalence englobe bien l'aptitude à changer d'activité professionnelle à l'intérieur d'une catégorie professionnelle, compte tenu des modifications dans les exigences du poste de travail ou du champ d'action

de plusieurs activités apparentées, mais qu'elle ne peut aller au-delà, c'est-à-dire comprendre l'aptitude à passer à des activités non apparentées et à d'autres catégories professionnelles.

2.1.2. Allemagne

La notion de "polyvalence" n'est pas une notion contradictoire et, par conséquent, elle ne convient pas à des fins de classification. En réalité il n'y a pas d'état de polyvalence qui puisse exactement être délimité par rapport à un état de non-polyvalence. Il existe simplement différents degrés de polyvalence. Ainsi, même le manoeuvre spécialisé dans des activités étroitement délimitées dont la fonction est essentiellement de reproduire des opérations partielles de routine et standard dispose en raison de ses expériences, même si elles sont restreintes, d'une certaine marge de capacité dans l'exercice de son activité professionnelle; toutefois, comparativement à ce que permettraient d'atteindre à cet égard des mesures de formation professionnelle polyvalentes sélectives, cette marge est si faible que la polyvalence n'apparaît pas comme une caractéristique de ce travailleur.

Quant à savoir si la main-d'oeuvre doit être considérée comme polyvalente, c'est en définitive une question de convention. Cela dépend du point de vue de l'observateur et des exigences professionnelles concrètes en fonction desquelles la nécessité de la polyvalence doit être examinée. C'est la raison pour laquelle, compte tenu des processus d'évolution de l'économie et des transformations rapides des exigences du travail, la polyvalence ne doit pas tellement être considérée comme un état que l'on peut délimiter concrètement mais plutôt comme un principe régulateur et normatif au sens du "plus possible".

Par conséquent on entend par "polyvalence" l'utilisation aussi vaste que possible (disponibilité) de la main-d'oeuvre. Elle réside dans la capacité subjective du travailleur de se reconverter rapidement à de nouvelles exigences de travail sans entraîner des frais de formation élevés.

La main-d'oeuvre polyvalente possède une capacité au travail (dispositionnelle *Bereitschaften*) supérieure à celle qui est habituellement exigée d'elle lorsque le rythme de la production et du travail est maintenu constant et qui lui permet de faire face plus rapidement et plus facilement à de nouvelles situations de travail qu'elle ne pourrait le faire si elle ne disposait pas de cette capacité "accrue" qui constitue en quelque sorte une réserve potentielle.

2.1.3. France

Par polyvalence, il faut entendre la faculté d'adaptation de l'individu à de nouvelles situations dans le monde du travail. Ces "nouvelles situations" n'englobent pas seulement les mutations techniques au poste de travail mais aussi les modifications qui résultent par exemple de la sauvegarde des chances de promotion et, d'une façon générale, de l'évolution structurelle de l'économie. D'autre part, la faculté d'adaptation comprend également la mobilité géographique. A court terme, l'ouvrier qualifié doit être compétent dans un domaine nettement délimité. Ses aptitudes techniques doivent être tangibles et complètes, même si elles ne portent que sur un domaine limité.

A long terme, il doit être préparé aux changements technologiques et à l'évolution des conditions d'exécution de la profession qu'il a apprise au début. Cela implique également l'abandon de l'ancien mode de comportement, l'adoption d'un nouveau et la reconversion à de nouvelles méthodes de travail.

La polyvalence s'exprime donc par le fait que la capacité du travailleur d'exercer différentes professions se manifeste de façon consécutive - en faisant constamment appel à la formation de base et en ayant recours à des phases de spécialisation - et non pas simultanément. La polyvalence ne peut être saisie pleinement qu'au moyen d'un bilan de l'activité globale du travailleur.

2.1.4. Italie

Le terme de polyvalence signifie "valoir pour beaucoup de choses", c'est-à-dire être capable de faire beaucoup de choses, par exemple d'exercer beaucoup de métiers, d'avoir beaucoup d'activités ou encore savoir beaucoup de choses. D'après l'introduction de cette étude, la polyvalence peut comprendre l'aptitude du travailleur dans plusieurs domaines ainsi que la connaissance de plusieurs domaines de différentes façons et à différents niveaux. La polyvalence peut se référer à la possession complète et intégrale de connaissances et d'aptitudes relatives à plusieurs métiers. Mais elle peut aussi se limiter aux connaissances et aux aptitudes des bases communes à ces métiers.

Conformément à l'objectif poursuivi par la présente étude, on peut entendre par polyvalence l'acquisition par la main-d'oeuvre, grâce à sa formation de base générale et technique, de connaissances et d'aptitudes d'une certaine ampleur qui lui permettent d'exécuter des tâches spécifiques de différents métiers dans un même secteur technologique ou de se familiariser avec l'accomplissement de ces tâches après une courte période de préparation.

Il faut insister à cet égard sur le fait que la polyvalence s'étend à plusieurs activités professionnelles, mais dans le cadre du même domaine technologique, qu'aucune préparation complète à différents métiers n'est nécessaire

et que seule est reprise une préparation qui permette à l'intéressé de maîtriser éventuellement après une formation complémentaire de courte durée, les opérations techniques et manuelles spécifiques qu'il ne possède pas encore.

2.1.5. Luxembourg

Les différents contenus donnés à la notion de polyvalence ne peuvent être dégagés qu'en fonction des objectifs que l'on poursuit à travers elle, les opinions à l'égard de la définition proprement dite de la polyvalence étant souvent peu précises et divergentes.

Si l'on précise de cette façon ce qu'on attend de la polyvalence, on peut distinguer quatre points principaux :

- une faculté d'adaptation aussi grande que possible aux exigences nouvelles du travail dans un secteur d'activité donné et à un niveau de qualification donné;
- la possibilité de se spécialiser à court terme et successivement pour certains secteurs;
- la possibilité de changer d'emploi ou d'acquérir une nouvelle qualification sans de trop grandes difficultés grâce à des mesures de formation sélectives plus ou moins rapides;
- un accès plus facile à des qualifications supérieures (avancement professionnel et promotion sociale).

Ces quatre points correspondent à quatre phases différentes et à quatre sens différents que l'on peut donner à la notion de polyvalence. Au fond, les divergences entre ces quatre conceptions de la polyvalence sont peut-être moins grandes qu'il n'y apparait tout d'abord, car elles contiennent des éléments communs : l'encouragement de la faculté d'adaptation, l'acquisition d'une mobilité professionnelle plus ou moins grande.

Il n'existe pratiquement pas de "polyvalence professionnelle" au sens de plusieurs qualifications acquises par une seule personne. On ne peut atteindre une polyvalence intégrale; on peut tout au plus parler d'une polyvalence plus ou moins grande de la formation, qui doit trouver son expression dans les structures de la formation, dans les programmes et dans les méthodes.

2.1.6. Pays-Bas

Au sens littéral du terme, la polyvalence signifie "avoir plus de valeur ou être valable" dans plusieurs domaines et dans de nombreuses directions. Par conséquent la polyvalence dans la formation professionnelle désigne une formation qui peut porter des fruits dans de nombreuses orientations techniques ou qui peut fournir une base pour de nombreuses orientations.

Voici, de façon détaillée, les critères pouvant servir à définir la notion de polyvalence :

- avoir à sa disposition tout un arsenal de qualifications diverses - avec un large éventail de connaissances théoriques et pratiques;
- approfondissement des connaissances théoriques et pratiques pour une activité professionnelle déterminée ou, par la spécialisation, acquisition d'un niveau élevé dans un domaine d'activité donné;
- flexibilité, en ce sens qu'il y a une aptitude à se reconvertir rapidement à d'autres activités, c'est-à-dire que le travailleur spécialisé doit disposer d'une flexibilité interfonctionnelle. Il doit pouvoir se spécialiser et se respecialiser. Il doit reconnaître les concordances et les différences dans l'activité technique;
- flexibilité aussi dans le sens de l'adaptation aux modifications nées du progrès technique dans les méthodes de production et les procédés de travail et par là même aux exigences de l'activité professionnelle;
- aptitude à saisir les chances de promotion et, par conséquent, à exercer des tâches plus complexes;
- aptitude et disponibilité à participer à la détermination et au développement des méthodes de travail, des procédés de travail en vue d'améliorer la productivité, etc;
- disponibilité du travailleur à accomplir, le cas échéant, une tâche autre que celle pour laquelle il a été formé.

Tous ces critères doivent être mis en oeuvre par une organisation appropriée de la formation professionnelle.

La polyvalence dans la formation professionnelle s'exprime dans le fait que la personne intéressée est en mesure et désire également, grâce à une formation de base appropriée pour une profession ou un groupe de professions et éventuellement par la spécialisation, accomplir le plus grand nombre possible de fonctions au niveau vertical et horizontal.

2.2. Résumé et essai de définition uniforme de la polyvalence

Par polyvalence dans le domaine de la formation professionnelle, on peut entendre la possibilité d'utiliser la main-d'oeuvre à des fins multiples. Elle réside dans l'aptitude subjective du travailleur à se reconvertir à de nouvelles exigences du travail et à exercer son activité dans plusieurs domaines ou plusieurs professions. La polyvalence dans la formation professionnelle signifie en conséquence une formation qui sert de fondement à diverses orientations (activités et professions) ainsi que la faculté et la disponibilité d'adaptation et de reconversion à des situations nouvelles.

Cette définition de la notion de polyvalence (qui pourrait encore être améliorée si l'on étudiait un certain nombre d'autres aspects) ne donne qu'une idée superficielle et indicative de son contenu. Et cela ne suffit pas. Si on entend par polyvalence un état, une qualité qu'un travailleur qualifié par exemple ne possède pas encore ou possède à un degré plus ou moins grand, mais qu'il devra absolument acquérir eu égard à l'évolution qui se dessine - cette nécessité est soulignée dans tous les rapports nationaux et ressort également des travaux préparatoires de la Commission de la CEE - il faut que la notion de polyvalence soit concrétisée.

La polyvalence n'est pas une notion absolue : il faut toujours la définir en relation avec d'autres notions. En réalité, il n'existe pas d'état de polyvalence qui puisse être délimité par rapport à un état de non-polyvalence. Il existe donc différents degrés de polyvalence. La polyvalence caractérise une situation ou une qualité située entre la spécialisation et l'omnivalence. Par conséquent un travailleur qualifié polyvalent, par exemple, pourrait être affecté à des tâches variées beaucoup plus qu'un travailleur qualifié, et un travailleur qualifié omnivalent pourrait l'être mieux encore qu'un travailleur qualifié polyvalent.

La définition concrète actuelle de la polyvalence est donc une question de convention. Avec les réserves d'usage, il serait, semble-t-il, opportun de caractériser et de préciser l'état et les qualités de la polyvalence, entre la spécialisation et l'omnivalence que doit absolument posséder un travailleur qualifié eu égard à l'évolution et qui ont été mises en évidence unanimement par tous les auteurs des études nationales comme étant les critères de la polyvalence.

Ceci signifie que les formulations et les bases de définition de la notion de polyvalence seront utilement établies en fonction des objectifs que la polyvalence se propose d'atteindre. A cet égard, il faut attirer l'attention sur le fait que, dans ces conditions, la notion de polyvalence est représentée en se référant à des faits, des tendances et des opinions qui, compte tenu de l'évolution technico-économique et sociale, résultent de l'expérience professionnelle et des exigences de la formation à notre époque, c'est-à-dire en 1968-1969. Il s'ensuit qu'en 1980, voire en l'an 2.000, la notion de polyvalence pourra avoir et aura même très probablement un contenu différent de celui qu'on lui donne aujourd'hui.

Dans ces conditions, la polyvalence peut être caractérisée comme suit : pour un travailleur qualifié, la polyvalence signifie par conséquent une capacité au travail supérieure à celle qui est habituellement exigée de lui dans le processus de la production. Cette capacité "accrue" s'exprime par certains critères relevant des domaines du savoir-faire, de la connaissance et du comportement.

Critères de savoir-faire et de la connaissance :

- Aptitude à la spécialisation :

Aptitude à la spécialisation (approfondissement des connaissances théoriques et pratiques) pour certains domaines d'activité, qui se fonde sur la formation de base.

En cas de nécessité, re-spécialisation et, ensuite, nouvelle spécialisation pour d'autres secteurs d'activité.

- Faculté d'adaptation :

Faculté d'adaptation en ce sens que le travailleur spécialisé doit s'adapter constamment aux changements que le progrès technique a apportés dans les méthodes de production et les procédés au travail de son secteur d'activité; autrement dit, faculté d'adaptation à l'évolution des conditions d'exécution de la profession apprise au début.

Faculté d'adaptation aussi en ce sens que le travailleur peut prendre en charge à l'intérieur d'un même domaine technologique des activités autres que celles qu'il a exécutées jusqu'alors et éventuellement, après mise au courant et spécialisation, exécuter les nouvelles tâches et fournir un travail parfait.

- Perfectionnement en vue d'exercer des activités plus complexes :

Les caractéristiques mentionnées ci-dessus au sujet de la faculté d'adaptation sont également valables pour l'exercice d'activités exigeant un niveau de qualification supérieur à l'intérieur d'un même domaine technologique.

Cela signifie que les conditions du perfectionnement personnel et permettant de saisir les chances de promotion font aussi partie des critères de la polyvalence.

Critères de comportement :

- Disponibilité à contribuer :

Disponibilité à contribuer à la détermination et au développement des méthodes de travail, des procédés d'amélioration de la productivité et, d'une façon générale, coopération au progrès.

- Disponibilité à la reconversion et au changement d'orientation professionnelle :

Disponibilité à la reconversion professionnelle intégrale ou au changement d'orientation professionnelle même si elle n'est plus apparentée avec la profession apprise lorsque, par suite de l'évolution structurelle de l'économie, les conditions d'exercice de la profession actuellement exercée ne sont plus réunies et que même l'adaptation et la spécialisation (mesures de perfectionnement et de formation spéciales) ne permettent plus de garder le contact. Disponibilité à acquérir la qualification requise pour l'exercice d'une nouvelle profession par des cours de reconversion.

- Mobilité géographique :

Disponibilité à exercer l'activité professionnelle à un autre endroit si l'évolution l'exige.

Ces critères de polyvalence sont pour ainsi dire à la disposition du travailleur polyvalent en tant que réserves potentielles. A court terme, le travailleur qualifié doit être compétent dans un domaine nettement délimité. Ses aptitudes techniques doivent être tangibles et complètes, même si elles ne portent que sur un domaine limité. Ces différents critères se manifestent clairement sur un point ou sur un autre suivant l'évolution de chaque secteur

d'activité ou de chaque secteur économique. La polyvalence ne peut être saisie pleinement qu'au moyen d'un bilan de l'activité globale d'un individu ayant réussi à résoudre de manière autonome et sans trop de difficultés les problèmes soulevés par l'évolution dynamique du monde du travail.

3. MESURES VISANT A REALISER LA POLYVALENCE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Si l'on veut réaliser la polyvalence telle qu'elle a été esquissée par ses objectifs, il est nécessaire de créer les conditions appropriées en organisant la formation professionnelle en conséquence.

On exposera tout d'abord ci-après les possibilités et les mesures qui sont disponibles d'une façon générale pour réaliser la polyvalence dans la formation professionnelle d'une façon générale, c'est-à-dire des possibilités et des mesures sans formuler des considérations concernant leur exécution rationnelle. Ces dernières conclusions ne paraissent indiquées que lorsque le point de vue des pouvoirs publics et des milieux économiques concernant la réalisation de la polyvalence et l'examen des programmes actuels de formation professionnelle quant à leurs éléments polyvalents de formation auront été traités dans d'autres paragraphes.

Etant donné que les rapports nationaux concordent sur ces considérations de principe et qu'ils se complètent du reste, il semble judicieux de présenter une synthèse des considérations formulées dans les rapports nationaux.

3.1. Mesures pédagogiques

3.1.1. Mesures quantitatives

Il existe en principe deux possibilités de réaliser la polyvalence dans la formation professionnelle. La première, qui est la méthode quantitative, entend donner aux élèves la possibilité d'assimiler un grand nombre d'opérations de travail et de connaissances. On crée donc une réserve de certaines aptitudes et connaissances professionnelles supérieure aux besoins actuels d'un poste de travail concret dans l'espoir que cette réserve suffira, en cas de besoin, pour faciliter le passage à de nouveaux postes de travail et à de nouvelles tâches.

La polyvalence est dans ce sens essentiellement une fonction de la matière enseignée et se manifeste pendant une durée d'enseignement ou d'apprentissage plus ou moins étendue et réglementée.

Ce procédé est également à l'origine de la nécessité actuelle d'une base élargie de la formation professionnelle qui doit précéder la formation professionnelle spécialisée axée sur les besoins de l'entreprise et du poste de travail.

On admet, à cet égard, que dans l'apprentissage des aptitudes on reprend dans la formation de base des éléments complémentaires qui dépassent les exigences de la profession proprement dite et qui peuvent être englobés plutôt dans la catégorie professionnelle supérieure. Pour ce qui est des connaissances complémentaires, il s'agit de domaines généraux de la connaissance, de domaines techniques économiques, mais aussi et surtout de matières scientifiques (mathématique, physique, biologie et chimie), afin de discerner les bases et les lois scientifiques et de prévoir les réactions qui peuvent se présenter dans la vie de chaque jour et dans le monde du travail.

Enfin, il faut y ajouter l'étude détaillée des matériaux, des outils et de l'explication de certains procédés de travail et de certaines techniques.

Tous ces efforts en vue de créer une base de formation professionnelle élargie doivent tenir compte du fait que la formation professionnelle ainsi organisée doit constituer le fondement de la formation technique dans une profession et servir de point de départ à de multiples mesures de spécialisation. En ce qui concerne cette base élargie, il ne peut donc jamais s'agir que de procurer des bases de connaissances et d'aptitudes pendant la première phase de la formation globale.

3.1.2. Mesures qualitatives

La deuxième possibilité de réaliser ou d'étendre la polyvalence dans la formation professionnelle réside dans les mesures qualitatives. Elles ont pour but d'intensifier l'effet didactique et formatif lié à l'apprentissage d'un nombre donné d'opérations de travail et de connaissances de manière à obtenir un maximum de capacité de transfert pour de nouvelles situations de travail et, de la sorte, atteindre - sans augmentation quantitative des notions - une polyvalence plus grande.

Cette méthode se fonde sur l'expérience et la constatation que pour obtenir une faculté de reconversion maximale ce n'est pas seulement la quantité de matières enseignées qui compte. Ce qui importe beaucoup plus, c'est le facteur qualitatif, c'est-à-dire la capacité de transfert des connaissances et du savoir-faire à de nouvelles situations de travail.

La recherche moderne sur l'enseignement a montré assez clairement que le transfert était beaucoup plus qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent, fonction

de la méthode d'enseignement et du résultat obtenu et pouvait, par conséquent, être modifié dans certaines limites par des méthodes d'enseignement sélectives.

C'est ainsi que l'on a constaté - et de nombreuses expériences l'ont suffisamment confirmé - que la compréhension profonde des matières d'enseignement surtout devait être considérée comme un facteur important du transfert optimal des connaissances acquises à de nouvelles situations. Cette compréhension consiste en particulier à saisir l'essentiel d'un phénomène, d'un processus ou d'un principe. On y parvient en dégagant chaque fois abstraitement l'objet considéré de ses multiples interpénétrations avec l'ensemble de la situation complexe et en s'efforçant de discerner les caractères généraux qui dépassent la situation particulière considérée. De cette façon on aboutit à une sorte de rapprochement entre la situation concrète considérée et toutes les situations potentielles qui ne sont pas concrétisées, qui présentent en substance des caractéristiques identiques ou analogues, mais qui, en ce qui concerne les conditions accessoires diffèrent plus ou moins de la situation retenue pour servir de matière d'enseignement. Cette compréhension de la matière d'enseignement au sens d'une abstraction et d'une recherche de l'essence constitue donc un facteur essentiel du transfert des connaissances acquises; au fond elle constitue déjà une partie de ce transfert qui ne s'accomplit toutefois qu'au niveau de la conception et qui est pour ainsi dire anticipé par la pensée. Plus les situations futures éventuelles pourront être rendues intelligibles au cours de cette phase de la compréhension théorique en ce qui concerne leurs rapports avec la situation de départ, plus la contribution de la compréhension profonde du transfert des matières apprises à de nouvelles situations futures sera grande.

Cette compréhension profonde du processus ne doit pas finir dans l'abstraction. Le processus abstrait et la situation technique concrète doivent s'harmoniser. Ceci est d'autant plus facile si l'on dégage les fondements scientifiques de la situation technique concrète.

L'enseignement dans son ensemble doit être axé sur un "training" intellectuel. Les élèves doivent apprendre "comment on apprend", "à penser par eux-mêmes" et "à agir seuls". La mobilité intellectuelle (flexibilité) de la main-d'oeuvre est donc un facteur qu'il ne faut pas sous-estimer pour le transfert des matières d'enseignement et entraîne un accroissement de la polyvalence. En outre, il apparaît déjà clairement que du point de vue de la polyvalence de la main-d'oeuvre, la pensée productrice (créatrice) ou critique revêt une importance particulière. En ce sens, il est par exemple absolument erroné d'orienter l'enseignement vers l'acquisition pure et simple de méthodes de travail préalablement fixées. L'élève doit avoir la possibilité de trouver lui-même la solution ou les variantes d'une solution à son problème et de les examiner d'abord pour fixer un choix. Il doit également être mis en présence d'obstacles et à partir de cette situation chercher les éléments de solution possibles sans être lié par une solution qui lui a été dictée au préalable. Par analogie, des points de vue analogues sont certainement applicables à la formation pratique, notamment en ce qui concerne la méthode gestuelle.

L'observation critique des deux méthodes permet de constater qu'elles ne se présentent comme deux processus autonomes que dans l'abstraction théorique. Dans la réalité des mesures concrètes et en général complexes de la formation professionnelle, il sera en principe possible de voir que les méthodes sont des composantes qui se conditionnent mutuellement et se complètent et dont il faut tenir compte d'une façon normative. Si l'on retient comme principe absolu la première méthode, on aboutira à un savoir encyclopédique stérile dû à un excédent de matières et si l'on s'en tient uniquement à la deuxième

méthode, on aboutira à un formalisme sans qualification. En pratique, il s'agit de combiner les deux méthodes de façon judicieuse.

Toutefois, en raison des mutations rapides de l'économie et de la technique il devient de plus en plus difficile de prévoir clairement les futures opérations de travail et les connaissances techniques concrètes et d'apprendre pour ainsi dire en anticipant sur l'avenir; de ce fait, le processus qualitatif passera au premier plan dans l'évolution ultérieure, c'est-à-dire les mesures qui sont orientées vers une possibilité accrue de transfert et qui peuvent contribuer ainsi à augmenter la polyvalence.

3.2. Mesures d'organisation et de structure

3.2.1. Regroupement de professions apparentées

Les considérations et les mesures portant sur le regroupement de professions apparentées ayant pour but d'assurer une base de formation élargie contribuent aussi notablement à la réalisation de la polyvalence. Ces mesures vont certainement de pair avec les mesures d'ordre pédagogique décrites ci-dessus. Elles complètent en particulier, et d'une façon très large, les mesures qui visent à établir la "base élargie" des premières formations.

Bien entendu, il ne peut s'agir ici que d'un regroupement rationnel de professions apparentées, c'est-à-dire que des professions jusqu'alors distinctes ne peuvent être regroupées en une profession faisant l'objet d'une formation professionnelle que s'il apparaît de façon évidente qu'elles tendent pour ainsi dire à se rejoindre d'elles-mêmes dans le cadre de l'évolution technique et économique qui utilise un nombre de plus en plus grand de moyens de production et de procédés de fabrication identiques du point de vue technique et technologique. Elles deviennent alors une nouvelle profession faisant l'objet

d'une formation professionnelle d'un niveau supérieur d'une nature en général tout à fait nouvelle, et qui ne peut pas être considérée comme l'addition pure et simple des professions existantes.

Il faut tenir compte du fait que l'effet d'accroissement de la polyvalence ne peut toutefois se manifester que lorsque le degré de parenté des professions regroupées est tellement faible que ce regroupement permet d'acquérir toute une série d'aptitudes et de connaissances complémentaires fondamentales. Si ce regroupement était conçu par exemple exclusivement en fonction de l'identité des éléments professionnels, l'avantage de la polyvalence serait en définitive pratiquement même nul (il se produit toutefois un effet de rationalisation notable), car il provient justement du fait qu'après le regroupement on dispose d'une capacité professionnelle "accrue".

Ce regroupement de professions permet de dégager pour un certain nombre d'entre elles une tendance accrue à une structuration d'après les opérations de travail (fonctions). De multiples professions faisant l'objet d'une formation longue auront donc à l'avenir le caractère de professions de base à débouchés multiples (Querschnittsberufe) dont la portée dépasse le cadre des différents secteurs ou branches de l'économie nationale. On peut citer comme exemples possibles de professions de ce genre : profession de base pour la conduite des installations et d'appareils dans l'industrie, la construction et l'agriculture (opérateur); profession de base pour l'entretien et la réparation de machines, d'installations et d'appareils dans tous les secteurs économiques (ajusteur d'entretien et de réparation); profession de base pour le montage et la réparation dans le domaine de l'électronique et de la technique du courant à basse tension dans l'industrie, la construction et le secteur des services (mécanicien électricien).

La tendance aux professions de base à débouchés multiples ne doit toutefois pas amener à la conclusion que désormais tous les apprentis ne devront recevoir de formation que pour ces professions. Il subsistera aussi à l'avenir, dans tous les secteurs de l'économie, des professions qui, considérées du point de vue des opérations formelles de travail, pourront certes sembler apparentées extérieurement mais qui seront à ce point marquées par les exigences complémentaires spécifiques aux diverses branches qu'une formation particulière restera nécessaire.

Dans de nombreux cas, un regroupement radical des professions faisant l'objet d'une formation longue ne sera certainement pas non plus requis si on peut atteindre le même but en assouplissant des frontières encore rigides entre des professions. L'organisation de cours complémentaires (cours de base) dans des secteurs fonctionnels qui touchent plusieurs professions (par ex. la technique de la soudure, le traitement de l'information, l'électronique, la technique du guidage et la technique du contrôle automatique, la métrologie) constitue aussi une mesure appropriée pour élargir la base de formation et par là même la polyvalence de la main-d'oeuvre.

3.2.2. Formation échelonnée

Les explications qui précèdent montrent clairement que pour atteindre l'objectif poursuivi - formation d'un travailleur qualifié capable d'effectuer les tâches requises de sa profession et possédant les caractéristiques de la polyvalence - , il est indiqué d'organiser la formation professionnelle en plusieurs étapes.

La première phase comprend la formation de base. Cette formation doit être nettement polyvalente conformément aux points de vue exposés ci-dessus. Les connaissances et les aptitudes de base y sont acquises; d'autre part, les moyens didactiques et les méthodes créent les conditions de nature à favoriser la pensée et l'action personnelle et, partant, la flexibilité, la faculté d'adaptation et la disponibilité à la reconversion visées; ils permettent aussi

de saisir les chances de promotion. Cette formation de base constitue donc le fondement sur lequel l'intéressé doit toujours s'appuyer et à partir duquel il doit se perfectionner.

La formation de qualification a lieu au cours de la deuxième phase; c'est la formation en vue d'une profession qui permet à l'intéressé de satisfaire aux exigences du poste de travail, de fournir des prestations tangibles et de déceler ses aptitudes. Cette formation de qualification ouvre la voie à des possibilités de spécialisation dans différentes directions.

La polyvalence dans la formation professionnelle ne suppose donc pas la formation pour différentes professions mais part d'une formation professionnelle complète pour un métier. Cette formation doit cependant tenir compte des nécessités de la polyvalence. Ainsi, comme on l'a déjà dit, il y a polyvalence lorsque le travailleur est capable d'exercer des activités variées et de travailler dans différentes professions successivement et non pas simultanément, en se fondant constamment sur la formation de base polyvalente et en recourant à des mesures de spécialisation.

3.2.3. Formation scolaire - formation dans l'entreprise

La réalisation de la polyvalence ne peut pas ne pas avoir de répercussions sur la structure de la formation. Toutefois, les rapports nationaux ne permettent pas de se prononcer clairement au sujet de la structure idéale de la formation, car l'évolution diffère suivant les pays. On trouve dans les Etats membres de la CEE trois structures de base :

- formation uniquement dans l'entreprise
- formation uniquement à l'école
- formation mixte école/entreprise.

En principe, il faut insister sur ce point dès le début, les trois structures permettant de satisfaire aux exigences de la polyvalence. Quelques brèves remarques sur les structures donneront des indications supplémentaires sur ce point.

La formation uniquement dans l'entreprise présente l'avantage de permettre une adaptation rapide de l'enseignement à l'évolution de la technique et de faciliter dans une certaine mesure la coordination entre les besoins de l'entreprise et la formation. Ce genre de formation comporte cependant des risques à ne pas négliger, notamment en ce qui concerne la polyvalence. La formation selon la base souhaitée n'est pas garantie dans chaque cas et il existe un danger de spécialisation prématurée axée sur les exigences du travail dans chaque entreprise et sur les besoins en main-d'oeuvre. Ces avantages disparaissent notamment dans les petites et moyennes entreprises et les risques se transforment en inconvénients plus ou moins grands.

La formation dans l'entreprise qui doit répondre aux exigences de la polyvalence peut, pour ces raisons, être assurée avant tout par la grande industrie ou par les centres de formation interentreprises qui peuvent notamment réaliser aussi la "base élargie" nécessaire ou la formation de base polyvalente.

Les avantages d'une formation professionnelle purement scolaire résident incontestablement dans le fait qu'indépendamment des intérêts particuliers des entreprises, la formation peut être organisée en fonction des objectifs pédagogiques et surtout aussi la formation de base polyvalente, compte tenu des nécessités didactiques et des méthodes telles qu'elles ont été exposées ailleurs.

Il est vrai que, dans le domaine de la formation scolaire, on se heurte à certaines difficultés pour former une main-d'oeuvre appropriée à des tâches et à des secteurs différents et en mesure de satisfaire aux exigences réelles des entreprises. En outre les programmes de formation scolaire présentent en général un retard considérable par rapport à l'évolution technique et économique.

La formation mixte école/entreprise présente pour les deux secteurs des aspects analogues à ceux qui ont été exposés pour la formation dans l'entreprise et à l'école. Cependant, certains inconvénients des deux structures peuvent être plus facilement compensés par une coordination adéquate.

Abstraction faite de ces remarques, on peut esquisser, pour la structure de la formation, quelques-unes des tendances qui se dessinent et qui visent notamment la réalisation de la polyvalence :

- à cet égard il apparaît tout d'abord nécessaire, du point de vue de la polyvalence, de valoriser les années qui précèdent la formation professionnelle proprement dite par une sorte de pré-formation professionnelle dans laquelle figure, en premier lieu, une partie des connaissances générales et scientifiques à acquérir ainsi que les aptitudes manuelles élémentaires et où il est procédé à une première orientation des adolescents. Il importe peu que cette phase de la formation soit organisée dans le cadre de l'enseignement scolaire de formation générale ou constitue la phase initiale de la formation professionnelle.
- Pour l'accomplissement de la formation de base, les possibilités de formation purement scolaires de donner à celle-ci une forme répondant aux exigences de la polyvalence sont plus avantageuses que les possibilités offertes par la formation dans l'entreprise. Il semble donc qu'il y ait une

tendance à confier cette phase de la formation au domaine scolaire.

- Pour la spécialisation de la formation répondant directement aux exigences du poste de travail et qui représente la phase finale de la formation, c'est la formation dans l'entreprise qui rentre en premier lieu en ligne de compte.

3.3. Limites de la réalisation de la polyvalence

Pour terminer ce chapitre, signalons brièvement les limites et les difficultés soulevées par la réalisation de la polyvalence :

- La durée de la formation professionnelle ne peut pas être prolongée à volonté;
- Les capacités intellectuelles des jeunes constituent souvent un obstacle considérable dont il faut tenir compte en évitant de surcharger les programmes, aussi bien en ce qui concerne le volume qu'en ce qui concerne le niveau des matières d'enseignement;
- Les jeunes rejettent fréquemment toute matière qui, à leur avis, n'a pas de rapport direct avec l'activité qu'ils veulent exercer plus tard et dont ils ne distinguent guère l'utilité à leur âge;
- Le nombre des formateurs et des professeurs qui sont qualifiés et capables de dispenser une formation polyvalente est actuellement insuffisant.

Dans l'ensemble, ces difficultés ne constituent pas un obstacle insurmontable; toute une gamme de mesures - organisation de la formation professionnelle, organisation méthodique et didactique appropriée de l'enseignement, orientation professionnelle, formation des formateurs, etc. - permet d'y remédier.

4. POINT DE VUE DES POUVOIRS PUBLICS ET DES MILIEUX ECONOMIQUES DES DIVERS PAYS A L'EGARD DE LA REALISATION DE LA POLYVALENCE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

4.1. Belgique

L'enquête menée en Belgique a montré que d'une façon générale une grande importance est accordée aux problèmes de la polyvalence dans la formation professionnelle. Les opinions à l'égard des objectifs de la polyvalence et de sa réalisation sont parfois partagées mais permettent cependant de constater que les pouvoirs publics, les milieux industriels, les syndicats et les écoles techniques discutent en détail des problèmes du développement et des transformations de la technique et de l'économie, ainsi que de la préparation nécessaire des individus à cette évolution et que des conceptions sont mises au point pour réaliser la polyvalence.

L'administration (ministère de l'emploi et du travail, ministère des classes moyennes, office national de l'emploi, comité national de la formation et du perfectionnement professionnels) considère notamment qu'il est nécessaire de préparer à l'exercice de plusieurs activités professionnelles apparentées et de reprendre dans la formation professionnelle des éléments susceptibles de faciliter un changement ultérieur d'activité professionnelle. En ce qui concerne la réalisation, la priorité doit être donnée à la formation des formateurs et des enseignants, à l'aménagement correspondant des programmes en vue d'une formation théorique et pratique, et à une orientation professionnelle sérieuse.

L'organisation des employeurs souligne aussi l'importance d'une formation qui permette à la main-d'oeuvre d'exercer plusieurs activités apparentées et qui constitue la base de départ de mesures de spécialisation. A cet effet, elle estime nécessaire notamment de procéder à des réformes et à des améliorations de la structure de la formation professionnelle, des programmes de formation et de la formation appropriée du personnel chargé de cette formation.

L'organisation des travailleurs juge cette nécessaire évolution de la même façon que l'administration; l'organisation des employeurs insiste en outre tout particulièrement sur la préparation qu'impliquent d'éventuelles modifications ultérieures dans les activités professionnelles.

Les écoles techniques et les écoles professionnelles se prononcent sur ces problèmes dans le même sens que les pouvoirs publics et les organisations précitées.

Il convient de souligner que tous les milieux donnent la préférence à la formation à l'école pour réaliser la polyvalence, ils estiment qu'il est particulièrement important d'adapter les programmes d'enseignement aux exigences de la polyvalence et d'établir une collaboration efficace entre l'école et l'entreprise en assurant en même temps une bonne formation et en sélectionnant le corps enseignant.

4.2. Allemagne

L'idée de préparer les jeunes non seulement à des fonctions professionnelles très limitées, mais de les préparer autant que possible de manière approfondie et variée à la vie professionnelle, préside depuis longtemps, en tant que principe incontesté et généralement admis, à la politique allemande en matière de formation.

Il est tout aussi évident que l'angle sous lequel on considère la nécessité d'une formation professionnelle diversifiée commence maintenant à se déplacer et entraîne donc un glissement des centres d'intérêt de la politique de formation. La conception traditionnelle adoptée jusqu'à présent était relativement statique. Elle se base sur la situation actuelle en matière de profession et d'emploi et prend pour point de départ les divers niveaux de qualification requis. Par contre, la conception récente est plus dynamique. Elle

considère en premier lieu l'évolution économique et technique dans son ensemble avec les mutations continuelles de la structure de la demande, de la localisation régionale des différentes entreprises ainsi que des procédés de travail et des exigences de travail et, en s'appuyant sur cet examen, elle justifie la nécessité d'accroître la polyvalence de la main-d'oeuvre.

Après que le gouvernement fédéral et le conseil d'experts chargés de formuler un avis sur l'évolution de l'ensemble de l'économie eurent attiré l'attention sur le développement général et sur son importance pour l'enseignement et eurent insisté notamment sur la modification des exigences de travail nécessairement liée à l'essor de l'économie, les conséquences qui s'imposaient ont été inscrites dans des lois : loi sur la formation professionnelle, loi sur la promotion du travail et loi sur la promotion de la formation.

Partant de la conception fondamentale de la formation, ces lois soulignent la nécessité de la polyvalence. L'accent est mis tout particulièrement sur la formation de base très étendue, la formation technique qualifiée et les mesures de perfectionnement en vue de l'adaptation du développement technique et économique et de la reconversion professionnelle. Cette conception est complétée par des mesures de promotion individuelles et institutionnelles.

C'est dans le cadre de cette législation qu'a été créé un Institut fédéral pour l'étude de la formation professionnelle qui a pour but d'arrêter les bases, le contenu et les objectifs de la formation professionnelle et de préparer notamment l'adaptation de la formation professionnelle au progrès technique, économique et social.

Dans leurs objectifs relatifs à la politique de formation, les organisations d'employeurs et les syndicats considèrent qu'il est particulièrement urgent de mettre en oeuvre une formation polyvalente qui permette aux individus

de résoudre les problèmes que soulève l'évolution sociale et économique dynamique et qui découlent des transformations survenues dans les activités professionnelles. Ces problèmes sont examinés et différentes conceptions en matière de réalisation d'une formation polyvalente sont discutées dans de nombreuses publications, lors de congrès, etc.

Le corps enseignant de l'enseignement industriel et technique insiste aussi sur la nécessité d'une formation polyvalente et estime qu'il est indispensable de tenir compte de l'accroissement de la polyvalence dans l'organisation des écoles et l'établissement des programmes.

4.3. France

Les organisations françaises d'employeurs et de travailleurs sont en général convaincues qu'il est absolument nécessaire que la formation professionnelle évolue dans le sens de la polyvalence et qu'il s'agit là en même temps d'un moyen d'assurer le plein emploi et de disposer du personnel qualifiée nécessaire.

Par contre, de nombreux chefs d'entreprise craignent qu'après un certain temps, cette tendance n'aboutisse à la formation d'une main-d'oeuvre moins compétente sur le plan technologique; les représentants du personnel dans les entreprises, de même d'ailleurs que les parents en ce qui concerne leurs enfants, désirent plutôt obtenir la garantie traditionnelle et de ce fait incitent les jeunes à essayer d'obtenir plusieurs certificats d'aptitude professionnelle et à réaliser ainsi la polyvalence grâce à l'acquisition de plusieurs qualifications.

Cette attitude est aussi motivée par le fait que, dans la pratique, la notion de polyvalence est comprise par les différents partenaires sociaux sous l'une ou l'autre forme ci-après :

- Polyvalence par la possession de plusieurs qualifications de base qui s'ajoutent les unes aux autres (polyvalence par addition)
- Polyvalence par relèvement du niveau des connaissances techniques dans une "matière spéciale" qui peut servir de base à un groupe de plusieurs matières spéciales
- Polyvalence par la formation générale à un niveau plus élevé pendant une partie de la formation complétée par une spécialisation ultérieure orientée de façon plus spécifique
- Polyvalence grâce à l'étude des aptitudes manuelles (gestuelles) et des attitudes rationnelles qui sont communes à plusieurs professions (différents groupes professionnels).

L'emploi du même mot pour exprimer des conceptions nettement différentes ne contribue pas précisément à éclaircir la situation, si bien que certains ingénieurs, chefs de service ou directeurs d'usine déclarent que la polyvalence leur semble dangereuse car elle produit des gens qui sont "bon à tout et à rien".

4.4. Italie

En Italie, la nécessité et la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle font l'objet de nombreuses discussions. Les programmes des différentes écoles et centres de formation professionnelle sont orientés vers une formation de caractère polyvalent.

Le ministère de l'instruction publique s'occupe actuellement de très près de la formation polyvalente et étudie les problèmes en tenant compte des nécessités d'organisation et notamment de l'adaptation technique et didactique. Toutefois aucune directive ni disposition obligatoire en vue de la mise en oeuvre de la formation polyvalente n'a encore été arrêtée jusqu'à présent.

Le ministère du travail prend lui aussi des initiatives dans ce domaine. Il a créé un comité d'experts qui étudie en détail les problèmes de la polyvalence professionnelle.

Pour la Confédération générale de l'industrie italienne, la nécessité d'une formation polyvalente dérive de l'examen du marché du travail, sur lequel il est nécessaire, pour des raisons d'ordre général, économique, social et d'organisation, etc..., de faciliter dans la mesure du possible la rencontre de la demande et de l'offre de main-d'oeuvre. Ceci sera possible si le jeune est capable d'entrer dans plusieurs métiers plutôt que dans un seul avec une préparation technique et pratique suffisante pour se qualifier rapidement.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la réalisation de la polyvalence doit se fonder sur la formation de base. Toutefois, il existe des divergences d'opinions lorsqu'il s'agit de transformer la nécessité de la formation polyvalente en mesures concrètes. La Confédération italienne des syndicats des travailleurs estime que le problème de la polyvalence s'est posé avec de plus en plus d'évidence, en particulier au cours des dix dernières années à l'attention des éducateurs, des partenaires sociaux, des techniciens et des administrations publiques, en liaison avec l'accroissement de la mobilité professionnelle, sectorielle et géographique de la main-d'oeuvre.

Cette mobilité a été provoquée tant par les applications techniques du progrès scientifique dans les activités de production que par l'extension de l'emploi à la suite de la politique de réduction des déséquilibres sectoriels et géographiques et de l'incitation à un développement social et économique équilibré.

On peut donc considérer que la réalisation de la polyvalence est la traduction de la notion d'utilisation de la main-d'oeuvre en termes techniques de l'éducation. A cet effet, il convient d'organiser la formation professionnelle en conséquence.

Le centre de formation de l'IRI à Gênes, qui exprime à ce sujet l'opinion du groupe des industries appartenant à l'Etat, s'emploie activement à la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle. Cet Institut estime que les limites de réalisation de la polyvalence de la formation se situent entre les différents secteurs d'activité, c'est-à-dire entre les secteurs qui comprennent plusieurs groupes de métiers voisins caractérisant certaines activités industrielles, comme par exemple les métiers mécanique et électro-mécanique, le traitement thermique des métaux, la conduite des installations industrielles et leur entretien. A cet égard, la phase de formation de base polyvalente acquiert une importance toute particulière.

4.5. Luxembourg

Les autorités, les associations et les institutions interrogées au Luxembourg sont convaincues de la nécessité d'organiser la formation professionnelle de façon plus ou moins polyvalente, bien que l'interprétation de la notion de polyvalence ne soit pas toujours uniforme et qu'elle soit même souvent très vague. Par conséquent, il faut s'attendre à des divergences d'opinions quand il s'agit de l'application pratique des principes et de la mise en oeuvre des moyens entrant en ligne de compte.

Une chose est certaine, c'est que la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle accorde une importance toute particulière aux éléments qui sont de nature à accroître la faculté d'adaptation du travailleur à d'éventuels changements ultérieurs dans sa profession, sa mobilité professionnelle ainsi que ses chances de promotion.

Une réforme de l'enseignement professionnel et technique inspirée par les idées de base ci-après fait actuellement l'objet d'une étude approfondie :

- Elargissement de l'enseignement général et scientifique
- Création d'une base commune d'enseignement comportant au moins une année d'observation et d'orientation
- Possibilités de faire des choix échelonnés , tout d'abord pour tout un secteur d'activité, ensuite pour une catégorie ou un groupe professionnel et enfin, à l'intérieur de ce groupe, pour une profession donnée
- Facilité de passage d'un secteur de formation dans un autre
- Relèvement de l'âge pour la spécialisation et, autant que possible, pas de spécialisations trop étroitement limitées.

La Chambre de commerce, qui représente les entreprises industrielles et commerciales, ainsi que la Fédération des artisans, soulignent la nécessité d'une formation professionnelle polyvalente et insistent notamment sur les éléments suivants :

- Préparation à des modifications éventuelles que pourrait subir un métier ou une activité professionnelle (faculté d'adaptation spécifique);
- Insertion dans la formation professionnelle d'éléments de nature à faciliter ultérieurement le changement d'activité professionnelle (mobilité professionnelle);
- Possibilité de passer d'une orientation à une autre pendant la période de formation.

Ce dernier point correspond en partie à la pratique de la formation et de l'orientation dans la plupart des centres d'apprentissage de l'industrie où la spécialisation définitive, qui n'est toutefois pas trop étroitement limitée, ne commence qu'à la fin de la première année de la formation de base.

La Chambre de travail qui représente tous les travailleurs (ouvriers) de l'ensemble des secteurs insiste sur la nécessité de réaliser une formation professionnelle polyvalente.

A son avis, cette nécessité découle de l'évolution technologique et elle s'impose d'autant plus que le progrès est plus rapide.

Il est évident que les problèmes liés à la polyvalence la préoccupent particulièrement, tant pour des raisons d'ordre économique, que social et éducatif.

L'Office national du travail, la Chambre des employés privés, la fédération de l'enseignement technique et des représentants de l'enseignement agricole sont du même avis que les organismes précités en ce qui concerne la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle et ils formulent de nombreuses suggestions.

4.6. Pays-Bas

Bien que les différents avis formulés au sujet du problème de la polyvalence ne permettent pas de dégager une unanimité complète en ce qui concerne la définition de la notion de polyvalence, on peut dire en résumé que d'une façon générale l'opinion prévaut que, compte tenu de l'évolution technique et économique, tout doit être mis en oeuvre pour promouvoir la polyvalence des élèves pendant la formation professionnelle.

Si, en théorie la polyvalence présente de nombreux aspects dont certains donnent lieu à des opinions divergentes, la majorité des personnes interrogées se sont bornées, après avoir examiné ces problèmes de plus près, à insister sur la nécessité de développer et de promouvoir la "flexibilité" de l'élève. La motivation essentielle de cette opinion réside dans l'évolution de la société en général et de l'économie en particulier. En raison de cette évolution,

les personnes qui en sont actuellement au stade de la formation professionnelle de base doivent avoir, dans leur vie professionnelle future, la possibilité de changer d'activité. Une partie des personnes interrogées ont motivé plus en détail la nécessité de développer et d'encourager la flexibilité et insistent à cet égard sur les possibilités d'épanouissement de l'individu également en dehors de la vie professionnelle. En général, la polyvalence est confiée à la formation professionnelle de base qui comprend la possibilité d'une spécialisation ultérieure. En outre, on souligne le fait que les aptitudes de l'élève limitent la polyvalence dans l'enseignement professionnel.

Toutefois il faut signaler ici qu'il n'est pas possible de préciser dans quelle mesure cette opinion est représentative de l'ensemble des Pays-Bas. Le nombre de personnes interrogées était relativement faible. Bien sûr, les réponses reflètent vraisemblablement très exactement la situation dans les organes centraux de l'enseignement professionnel, mais la petite entreprise artisanale n'y est guère considérée. Et ce dernier groupe précisément ne cesse de formuler des objections contre les tendances actuelles qui se manifestent dans la formation professionnelle et qui sont opposées à une spécialisation trop prématurée.

Toutefois on peut penser qu'il s'agit là uniquement d'éléments de discussion qui ne peuvent sans doute guère arrêter la tendance à la polyvalence dans la formation professionnelle aux Pays-Bas. Il ressort des nombreuses réponses que la concrétisation de l'idée de polyvalence dans l'enseignement n'a pas encore trouvé de forme acceptable par toutes les parties; en fait, on en est encore au stade des premiers essais.

4.7. Conclusions concernant les avis formulés par les pouvoirs publics et par les milieux économiques

Il ressort des avis et des opinions formulées par les pouvoirs publics et par les milieux économiques dans les pays de la C.E.E., qu'on attache en général une grande importance aux problèmes du développement et du changement dans le monde du travail et de la profession, en particulier à la faculté d'adaptation et à la disponibilité des hommes par la conversion aux progrès technique et économique et aux changements qui en résultent pour les exigences du travail. On s'accorde aussi à dire qu'une formation de forme polyvalente appropriée permettra de régler les problèmes, mais les opinions divergent lorsqu'il s'agit de définir les objectifs précis d'une formation polyvalente; ceci est dû en grande partie au fait que le contenu de la notion de polyvalence n'a pas encore été discuté à fond dans les différents pays et que, jusqu'à présent, on n'a pas pu prendre comme base de départ une définition uniforme de cette notion.

Pour la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle, les pouvoirs publics et les associations des milieux économiques et de l'enseignement ont formulé une multitude de suggestions et d'idées relatives aux méthodes et aux structures de formation appropriées. Ces considérations ne permettent cependant pas de dégager un avis synthétique et uniforme. Ceci est dû au fait que ces questions sont encore l'objet de discussions dans tous les pays. Heureusement il faut constater qu'une conception dynamique s'est développée, qui remet également en question les anciennes traditions et dogmes de la formation professionnelle lorsqu'il s'agit de formuler une politique de formation pour l'avenir.

On ne peut malgré tout pas passer sous silence ici les objections critiques qui recommandent une certaine réserve à l'égard de la formation polyvalente

ou qui attirent l'attention sur les dangers qui découlent d'une formation polyvalente pour ceux à qui elle est dispensée et pour l'économie. Sans sous-estimer ces points de vue, on peut cependant affirmer qu'une grande partie des objections peuvent être éliminées grâce à une information adéquate sur les problèmes soulevés par l'évolution technique et économique et les conséquences qui en résultent pour la formation. Ceci est valable aussi bien pour les entreprises qui prétendent par exemple que ceux qui ont reçu une formation polyvalente sont "bons à tout et bons à rien", que pour les parents et pour les jeunes qui accordent souvent la préférence à la formation professionnelle traditionnelle.

Dans ce dernier cas, il faut accorder une importance toute particulière non seulement à l'information dont il est question ci-dessus, mais aussi à une orientation professionnelle intensive.

5. EXAMEN DES PROGRAMMES ET DES SYSTEMES ACTUELS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LES DIFFERENTS PAYS EN VUE DE LA REALISATION DE LA POLYVALENCE

5.1. Belgique

En Belgique, la plus grande partie de la formation professionnelle est assurée dans les établissements scolaires s'occupant d'enseignement technique et professionnel qui relèvent du ministère de l'éducation nationale; ceci est valable pour tous les secteurs, y compris l'agriculture, le commerce, les carrières sociales, etc. Seule la formation maritime et militaire dépend d'autres ministères. Une partie relativement faible de la formation est dispensée par les secrétariats d'apprentissage qui dépendent du ministère des classes moyennes et par le système de la formation accélérée des adultes qui fonctionne sous la contrôle du ministère de l'emploi et du travail. Il s'est avéré que ces deux derniers types de formation offrent moins de polyvalence que la formation relevant du ministère de l'éducation nationale.

La formation dans l'enseignement secondaire du premier cycle s'étend sur quatre années scolaires et concerne en principe les élèves âgés de 12 ans au moins qui ont terminé les six années d'école primaire. Beaucoup d'élèves sont plus âgés, soit parce qu'ils ont déjà quitté l'école primaire avec du retard, soit parce qu'ils ont déjà passé une ou plusieurs années dans l'enseignement général. L'enseignement technique dispose d'écoles techniques et d'écoles professionnelles. Les écoles techniques sont axées sur une formation technique théorique et sur la préparation aux études des cycles supérieurs. Les écoles professionnelles sont plutôt axées sur une formation technique pratique et sur un objectif immédiat.

En général, les écoles professionnelles n'acceptent les élèves qu'à partir de la deuxième année scolaire de telle sorte que ceux-ci sont normalement âgés de 13 ans au moins; en moyenne ces élèves ont des capacités intellectuelles moins grandes.

Dans les écoles techniques, les deux premières sont des années d'orientation où le nombre d'heures de travaux pratiques reste très faible; ces deux années servent à mettre les élèves en contact direct avec le plus grand nombre de métiers possible. Ce n'est qu'à partir de la troisième année que les élèves choisissent définitivement le métier à apprendre.

Au cours des trois premières années scolaires, 20 heures au moins sont consacrées à l'enseignement des matières générales. Ce système a permis d'assimiler les trois premières années de l'école technique aux trois premières années de l'enseignement général; les élèves peuvent donc passer dans l'enseignement moyen et vice-versa. A la fin de la troisième année, ils obtiennent un certificat reconnu partout, attestant qu'ils ont fréquenté l'enseignement secondaire du premier cycle, et qui leur permet d'entreprendre des études secondaires du second cycle dans n'importe quelle section.

Ce qui frappe dans l'ensemble de ce système, c'est la part importante des matières générales ainsi que le niveau élevé des études, surtout au cours des trois premières années.

Le système des années d'orientation, le choix d'un métier donné repoussé à la troisième année, le volume notable des matières générales, l'accent mis sur la formation théorique et sur la formation scientifique des élèves, sont autant d'éléments que l'on peut considérer comme des symptômes d'une formation axée sur la polyvalence ou tout au moins comme des facteurs qui permettent ou qui favorisent le caractère polyvalent de cette formation. Ses résultats ou ses caractéristiques consistent notamment dans le fait qu'un grand nombre de formations différentes ont en commun les deux premières années d'enseignement.

Les objectifs, après les quatre années du premier cycle de l'enseignement secondaire, sont eux aussi d'une nature plus générale : mécanique, électrique, électro-mécanique, etc. Les spécialisations plus poussées telles que la soudure, le tournage, les machines-outils par exemple sont enseignées pendant une année de spécialisation complémentaire.

Tous ces critères montrent bien que la formation donnée en Belgique dans le cadre de l'enseignement secondaire du premier cycle possède déjà des caractéristiques nettement polyvalentes.

5.2. Allemagne

Dans la République Fédérale d'Allemagne, la formation des jeunes ouvriers qualifiés est caractérisée essentiellement par la formation des apprentis dans le cadre de professions exigeant une formation longue ou courte reconnues par l'Etat. Près de 70% de tous les jeunes reçoivent ainsi leur formation professionnelle de base qui est complétée par l'enseignement des écoles professionnelles (Berufsschulen).

D'une façon générale on constate une tendance à réduire le nombre des professions et à les ramener à des professions de base. Indépendamment du fait que cette réduction numérique des professions comporte également des suppressions, étant donné que les professions en question n'ont plus aucune base réelle à cause de l'évolution de la situation, on assiste à de nombreux regroupements de professions jusqu'alors autonomes en raison de l'élargissement des possibilités d'application et de l'accroissement de la mobilité.

Le principal critère pour déterminer s'il s'agit d'une profession exigeant une formation systématique consiste dans l'existence d'une base suffisamment large d'opérations professionnelles qui permet de multiples possibilités d'application et dans la possibilité de dispenser une formation professionnelle aussi universelle que possible qui offrant des possibilités d'épanouissement et de promotion suffisantes ainsi qu'une certaine sécurité sociale. On estime que ce n'est que sur la base de telles professions exigeant une formation longue qu'on peut former une main-d'oeuvre qualifiée d'un niveau supérieur capable d'être reconvertie de façon variée, souple et rapide.

En outre, la profession doit permettre, le cas échéant, la spécialisation dans différentes directions.

La tendance à une concentration accrue et à une "désécialisation" de la formation professionnelle apparaît non seulement dans la détermination et dans la délimitation, par l'administration, des professions exigeant une formation systématique mais aussi dans les efforts en vue de réaliser une organisation didactique moderne de l'apprentissage dans l'entreprise.

La tendance actuelle semble se concrétiser dans les types de formation par étapes actuellement discutés ou déjà mis en pratique qui, comme on l'a dit ailleurs, a été également mise tout particulièrement en évidence dans la loi sur la formation professionnelle.

Une caractéristique essentielle de la plupart des modèles de formation par étapes est la création, au cours de la première phase de l'apprentissage dans l'entreprise (étape de base) d'une base de formation aussi large que possible par le groupement de professions exigeant une formation longue et jusqu'à présent autonomes et de n'introduire qu'ensuite progressivement la spécialisation professionnelle dans la formation. On estime que ce report et cet échelonnement de la spécialisation pendant la période d'apprentissage - outre qu'ils présentent d'autres avantages - élargissent surtout le domaine professionnel futur et facilitent l'adaptation à de nouvelles situations professionnelles.

Au cours des dernières années, la formation par étapes a pénétré dans de nombreux modèles, notamment dans le secteur métallurgique (professions d'ajusteur) et dans le commerce de détail.

En raison du processus de production hautement rationalisé, de la spécialisation de la production et de la complexité de nombreuses opérations dans les entreprises, beaucoup d'entreprises d'apprentissage ne peuvent plus familiariser les apprentis avec toutes les connaissances et les aptitudes fondamentales de la profession étudiée, au cours du processus normal de production. Cette évolution a provoqué la création de centres d'apprentissage propres à l'entreprise ou interentreprises. Comme ces centres doivent notamment veiller à ce que l'apprentissage dans l'entreprise ait une base suffisamment large, ils doivent être considérés comme un instrument institutionnel important de l'accroissement de la polyvalence.

A cet égard, on note en outre une nette tendance à la conversion des petits centres d'apprentissage disposant de 10 à 20 places en de plus grands comprenant de 20 à 100 places et plus.

Dans les petites et moyennes entreprises, la tendance est aux centres d'apprentissage interentreprises qui dépendent de plusieurs entreprises, d'associations économiques, des corporations, etc.

En outre, dans le secteur industriel, artisanal et commercial, les mesures complémentaires d'enseignement interentreprises sont de plus en plus nombreuses. A cet égard, il faut attirer l'attention sur le fait que ces mesures, notamment celles visant l'adaptation à de nouvelles évolutions techniques et la formation de base interentreprise, bénéficient d'une aide individuelle et institutionnelle particulière de l'Etat parce qu'elles contribuent dans une large mesure à l'accroissement de la mobilité professionnelle (loi sur la promotion du travail).

Etant donné le caractère de plus en plus abstrait et scientifique du contenu de nombreuses professions, découlant de l'évolution technique, il est particulièrement important pour réaliser la polyvalence de parvenir à donner à la main-d'oeuvre le degré nécessaire d'aptitude intellectuelle et de compréhension théorique et raisonnée.

Ces tâches incombent normalement à l'enseignement technique public, notamment aux écoles professionnelles (Berufsschule) dont on s'efforce d'adapter l'activité aux besoins nouveaux.

D'autre part on discute et on étudie la possibilité de dispenser l'enseignement professionnel en un seul cycle ou en plusieurs cycles par an.

Cette évolution apparaît mieux encore dans la création d'un cycle professionnel de base dans lequel la première année qui comportait un enseignement à temps partiel a été transformée en une année scolaire à plein temps. La tâche principale de cette première année scolaire à plein temps est de donner une formation de base professionnelle systématique et très vaste. L'enseignement doit se concentrer sur le contenu commun d'un groupe de professions apparentées afin de pouvoir différer ainsi jusqu'à la fin de l'année de l'enseignement de base le choix de la profession faisant l'objet d'une formation systématique.

5.3. France

Etant donné la réforme générale de l'enseignement en France ainsi qu'à toute la série de réformes partielles qui l'accompagnent, il est relativement difficile de donner un exposé exact de la situation actuelle. Par conséquent, on trouvera ci-après quelques aspects destinés à éclairer cette évolution.

Il faut donc tout d'abord constater que des efforts importants sont faits afin de relever le niveau de la qualification de la formation d'un pourcentage élevé de la population de telle sorte que, dans un proche avenir, un tiers environ de la population bénéficiera d'une formation professionnelle de base étendue et que 55 à 60 % auront reçu avant leur 20ème année une formation professionnelle qualifiée. Enfin, une partie de la population qui atteint la vingtième année sans avoir reçu de formation professionnelle qualifiée pourra en bénéficier grâce au système de la formation professionnelle des adultes, 70.000 personnes pouvant être couvertes chaque année par cette formation. Le même résultat peut en outre être obtenu par des mesures prises par l'entreprises ou entre les interentreprises, qui sont considérablement encouragées par la loi.

Il existe en outre des secteurs d'enseignement professionnel qui prennent en charge les jeunes de 14 à 16 ans au cours de la dernière phase de la scolarité obligatoire et qui leur donnent une formation préprofessionnelle. Cette formation est assurée par la coopération entre l'enseignement dispensé à l'école et l'enseignement pratique donné dans l'entreprise par laquelle les jeunes acquièrent les premières connaissances et aptitudes professionnelles. Il faut souligner tout particulièrement les nouvelles voies dans lesquelles s'est engagée la politique en matière de formation conformément à la loi de décembre 1966 qui prévoit des accords avec les entreprises dans le cadre desquels doit être garantie, à l'intérieur de l'entreprise, l'adaptation des travailleurs à l'évolution technique, c'est-à-dire une partie des objectifs de la polyvalence.

Outre les efforts déjà mentionnés, on enregistre une autre tendance qui consiste à réserver dans l'enseignement général une part plus grande aux travaux pratiques et à consacrer une attention accrue à l'aspect de la profession.

Cette évolution en cours est caractérisée en outre par un fait nouveau qui consiste à donner aux adultes de tous les groupes d'âge et quelle que soit leur formation de base, la possibilité de recevoir une nouvelle formation complémentaire, de se perfectionner dans une profession déjà apprise ou d'approfondir la spécialisation.

C'est ainsi que le brevet professionnel, par exemple, qui existe depuis 35 ans pour les différentes professions a connu un développement remarquable; il dépasse maintenant les limites de la profession de base, ce qui facilite une promotion ultérieure.

Au niveau de la formation professionnelle, l'orientation a pour but :

- de réduire le nombre des professions qui exigent une formation spécialisée,
- de regrouper les programmes de différents métiers ou de différentes professions apparentées (par exemple le certificat d'aptitude professionnelle pour la mécanique générale remplace les trois certificats d'aptitude professionnelle pour le tourneur, le fraiseur et l'ajusteur, toutes les personnes qui s'engagent dans cette voie recevant donc la même formation théorique; on note une évolution analogue dans le bâtiment, l'industrie électrique, etc.,
- de modifier la répartition de la période de formation afin de dispenser une formation en deux ans au lieu de trois en essayant d'équilibrer la formation pratique et la formation théorique et de laisser aux organisations professionnelles le soin d'ajouter encore une dernière année de spécialisation.

A la suite des premières tentatives réalisées, il a été dit de divers côtés qu'une formation portant sur deux ans était utile et intéressante, mais qu'elle ne suffisait pas à elle seule à former un ouvrier spécialisé. C'est la raison pour laquelle des années de spécialisation ont été instaurées dès maintenant.

Dans les milieux officiels, on estime que le brevet d'études professionnelles qui doit remplacer à l'avenir le certificat d'aptitude professionnelle ne changera rien au classement dans les différents grades professionnels mais que le niveau de l'enseignement général sera plus élevé. Il en résulte néanmoins des possibilités de perfectionnement professionnel et en même temps des aptitudes pour les reconversions dans le courant de la vie active.

5.4. Italie

Il existe en Italie différentes réalisations concrètes dans le domaine de la formation polyvalente. En ce qui concerne la polyvalence de la formation professionnelle, il convient de citer les centres IFAP, les écoles d'entreprises du type FIAT, Olivetti, Pirelli, etc. et aussi dans une certaine mesure les centres ENAIP et INAPLI, les écoles professionnelles salésiennes, etc...

Pour ce qui est de la polyvalence étendue aux professions, il faut mentionner les initiatives des entreprises qui tendent à élever le niveau de la préparation technique et professionnelle des travailleurs par des cours spéciaux comme par exemple des cours culturels, des cours de spécialisation, de perfectionnement, d'adaptation, de promotion, etc. qui sont donnés en général en dehors et parfois aussi pendant les heures de travail. Il faut signaler à cet égard les initiatives de grandes entreprises telles que ITALSIDER, ITALCANTIERI, MONTEDISON, PIRELLI, ENEL, etc...

Les initiatives du ministère du travail en ce qui concerne la structure polyvalente de la formation professionnelle visent la restructuration des profils et des programmes. A cet égard, on part de l'analyse des spécialisations qui permettent une formation polyvalente pour une série de qualifications de base.

C'est ainsi qu'on a constaté, par exemple, dans le secteur de la métallurgie et de la construction mécanique - sans exclure la possibilité de réaliser un enseignement polyvalent au cours du stade initial de la formation pour les outilleurs et les mécaniciens, les soudeurs et les menuisiers, les forgeurs, les soudeurs à l'autogène, les foreurs, les tourneurs, les mécaniciens sur machines automatiques, les mécaniciens Diesel, les fraiseurs, les meuleurs (fonderies) et les tôliers - qu'il est possible de réaliser un cours de formation professionnelle de base polyvalente dans une section "mécaniciens en général", préparant à des qualifications ultérieures.

Toutefois ces projets n'ont pas encore dépassé le stade préparatoire.

Il faut mentionner également la réalisation d'une formation de base polyvalente dans certains centres d'enseignement polygraphique. Il s'agit d'une année de cours communs pour tous les élèves : compositeurs, imprimeurs, lithographes, etc. Pendant la première année, on dispense un enseignement qui, en partant de l'histoire de l'imprimerie, donne aux élèves les premières bases pour les métiers polygraphiques.

Le jeune acquiert ainsi non seulement des connaissances polyvalentes, mais le choix définitif de son orientation professionnelle lui est considérablement facilité; ce système a donné d'excellents résultats au cours de l'année suivante de formation spéciale.

Des exemples analogues de la réalisation d'une large formation de base polyvalente suivie d'une spécialisation montrent que de bons résultats ont été obtenus aussi dans d'autres secteurs de l'industrie et de l'artisanat.

Comme il a déjà été dit ailleurs, les centres de formation de l'IRI dispensent eux aussi une formation de base polyvalente axée également sur la première orientation professionnelle.

Enfin, il faut mentionner ici deux plans qui prévoient une polyvalence de base considérable pour la réalisation de la formation professionnelle; il s'agit du plan Gioletti qui date de 1964 et du plan Pieraccini qui date de 1965.

La structure de l'enseignement professionnel diffère notablement d'après les documents. Le plan Gioletti parlait d'instaurer après la scolarité obligatoire un cycle de deux années, de nature polyvalente, consacré à la formation professionnelle; un nouvel institut professionnel pour la formation des cadres intermédiaires devait y être ajouté. Le plan Pieraccini prévoit d'abord l'institution d'un cycle de deux années axées sur une formation polyvalente; puis, une troisième année axée sur la préparation de la qualification des cadres intermédiaires inférieurs.

Le premier document envisage donc en pratique deux voies de formation (deux ans de formation professionnelle polyvalente et parallèlement un institut professionnel de formation des cadres tandis que le deuxième prévoit une voie unique comportant deux stades consécutifs de formation : le premier, de deux années, de nature polyvalente, suivi d'un deuxième stade, d'un an, pour la formation spéciale.

5.5. Luxembourg

L'apprentissage est obligatoire pour les professions industrielles et artisanales reconnues ainsi que pour certaines professions commerciales du niveau inférieur. L'apprentissage se termine par un examen de fin d'apprentissage qui, en cas de réussite, donne droit à l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle.

A quelques exceptions près, la formation pratique est donnée dans une entreprise et est accompagnée d'un enseignement théorique dispensé dans une école professionnelle ou dans un centre d'enseignement professionnel.

Le nombre des métiers et des professions qui exigent un apprentissage est nettement moins élevé que dans les grand pays. Ceci est dû au fait que dans l'industrie (surtout dans l'industrie lourde) l'apprentissage normal est prévu presque exclusivement pour les professions relatives à l'entretien et à la réparation.

Dans l'artisanat, il y a un grand nombre de petites entreprises qui, en outre, sont établies dans des régions relativement peu peuplées. Pour pouvoir subsister, elles doivent, outre les travaux qui relèvent directement de leur domaine effectuer les travaux qui relèvent de métiers apparentés. Même les villes ne sont pas suffisamment grandes pour que des entreprises artisanales trop fortement spécialisées puissent s'y maintenir.

Cette situation particulière de l'économie a des répercussions sur la formation professionnelle dont la structure et les programmes contiennent déjà obligatoirement des éléments qui tiennent compte d'une certaine polyvalence.

Cette formation, d'une durée de 12 à 18 mois suivant l'entreprise, initie à la transformation des métaux. La répartition définitive des apprentis entre les différentes professions ne se fait qu'après cette période, de sorte qu'on peut tenir compte des aptitudes de chacun qui se sont manifestées pendant ce temps-là. La formation pratique qui y fait suite, en vue d'une profession déterminée, est aussi dispensée sur une base élargie, sans spécialisation trop poussée.

Les résultats obtenus donnent entièrement satisfaction aux entreprises intéressées.

La première année d'études dans une école professionnelle à plein temps est obligatoire pour les apprentis de certaines professions artisanales et de petites et moyennes entreprises industrielles. Cette réglementation concerne les catégories professionnelles suivantes :

- Professions de la transformation des métaux (y compris l'électricité)
- Professions de la transformation du bois
- Activités artisanales de l'habillement et de la couture
- Professions de l'hygiène corporelle
- Professions concernant les travaux de peinture et travail de verre.

Dans chacune de ces catégories professionnelles, les jeunes reçoivent une formation pratique sur une base commune ainsi qu'un enseignement scientifique et professionnel commun. Un enseignement général identique pour toutes les catégories complète la formation au cours de cette année-là.

Ce n'est qu'après avoir terminé cette année à plein temps que l'apprenti fait son apprentissage dans l'entreprise pendant deux à trois ans, suivant la profession considérée. Au cours de l'apprentissage dans l'entreprise, l'apprenti reçoit pendant un certain temps un enseignement à temps partiel complémentaire dans une école professionnelle. En principe, la dernière année est passée exclusivement dans l'entreprise, sans enseignement complémentaire.

L'introduction de cette première année d'étude dans une école à plein temps constitue une tentative de réalisation d'une formation polyvalente pour un groupe ou une famille de professions.

On peut citer des exemples analogues comportant une ou plusieurs années d'études à plein temps dans d'autres secteurs (distribution, commerce et administration, industrie hôtelière, etc.).

Toutes ces tentatives et réalisations prouvent qu'il est possible d'obtenir une polyvalence plus ou moins grande dans les programmes de formation professionnelle, du moins lorsqu'il s'agit d'activités à l'intérieur de professions ou de groupes de professions identiques ou apparentées.

5.6. Pays-Bas

Aux Pays-Bas, des essais ont été faits dans différentes écoles techniques élémentaires (LTS) en utilisant certaines méthodes en vue d'une formation plus ou moins polyvalente.

Dans cet ordre d'idées, il faut citer par exemple l'année de transition précédant la formation proprement dite qui sert à l'orientation générale.

Ensuite il faut mentionner l'expérience "quatre années d'école technique élémentaire" entreprise à l'école technique élémentaire de Hoofddorp par le Nutsseminarium. Les principes dont s'inspire cette expérience coïncident avec la nécessité de développer et d'encourager la "flexibilité" et la "créativité" des élèves. Dans le programme expérimental, une grande attention est accordée aux matières dites de formation générale. L'apport de notions techniques de base, d'actes techniques de base, etc., que l'on vise surtout au cours de la deuxième année (année de technique générale) cadre mieux encore avec l'idée de la polyvalence dont il est question ici. Les notions techniques de base,

etc. sont inculquées aux élèves en suivant une méthode inductive. On s'efforce de les amener à l'abstraction par des expériences concrètes. On essaie toujours d'accroître le discernement des élèves, tant dans les matières de l'enseignement général (AVO) qu'au cours des travaux pratiques. On favorise ainsi l'assimilation et la malléabilité des matières enseignées.

Cette expérience s'accompagne d'une vaste étude scientifique où une large place est faite à l'appréciation des résultats de l'expérience.

5.7. Conclusions concernant l'examen des programmes et des systèmes actuels de formation professionnelle en vue de la réalisation de la polyvalence

Il ressort des études nationales que les systèmes de formation professionnelle et les programmes de formation sont en pleine évolution dans tous les pays de la Communauté et font l'objet de réformes et de modifications. Certaines innovations ont parfois été apportées sur une grande échelle soutenues par des mesures législatives ou sous forme d'expériences-modèles. Toutefois, ce qui est important et décisif, c'est que cette évolution a lieu sous le signe de la polyvalence. Peu importe à cet égard qu'on emploie la notion de polyvalence ou d'autres dénominations telles que flexibilité, faculté d'adaptation, ou mobilité.

En faisant toutes les réserves qu'appelle une telle appréciation, on peut dégager pour tous les pays de la Communauté les tendances de développement uniformes suivantes :

- Il est mis un terme à la diversité d'évolution des professions; les professions apparentées sont regroupées en professions de base avec un champ d'application plus large; d'autres professions sont regroupées en professions de base à débouchés multiples ou familles de professions;

- L'ensemble de la formation est organisée en plusieurs étapes : formation de base, formation de qualification, spécialisation;
- La formation de base est conçue dans la mesure du possible pour des professions apparentées ou familles de professions, afin de servir plus tard pour la formation technique en fonction des aptitudes et des goûts ainsi que des possibilités existantes;
- La formation de base est organisée d'une façon polyvalente par la création de la base élargie nécessaire en ce qui concerne les connaissances et les aptitudes et par l'application de procédés méthodiques et dynamiques qui permettent ultérieurement d'acquérir une faculté d'adaptation et une disponibilité à la reconversion;
- Pour la formation de base polyvalente, la tendance est à la formation dans le cadre scolaire, même dans les pays où la formation dans l'entreprise l'a emporté jusqu'à présent;
- Pour autant que la formation de base et la formation de qualification soient assurées dans des centres d'apprentissage, on constate une nette tendance à créer des unités de formation plus grandes et des centres d'apprentissage interentreprises;
- La formation de qualification est assurée, et pour ce qui concerne le contenu et pour ce qui concerne la forme, de telle sorte qu'elle constitue un point de départ vers la spécialisation dans plusieurs directions;
- La phase de spécialisation est placée autant que possible à la fin de la période de formation;
- des cours d'adaptation à l'évolution de la technique sont organisés dans l'entreprise et en dehors de celle-ci afin de compléter la formation professionnelle.

Il faut souligner que les évolutions indiquées ici vont dans le même sens que les possibilités et les mesures de réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle dont il est question ailleurs.

6. SYNTHESE DES RESULTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES

6.1. Résultats

La présente étude sur la polyvalence dans la formation professionnelle se propose d'être une contribution, une base d'information en vue de parvenir à résoudre les multiples questions et problèmes qui se posent pour la réalisation de la polyvalence.

Cette étude procède des objectifs et des efforts de la Commission des Communautés européennes visant à contribuer à l'adaptation des travailleurs des pays membres, notamment aux changements qui interviennent dans les exigences professionnelles tout au long de leur vie active et qui résultent de l'évolution et de la technique.

La base de ce travail est constituée par six études nationales dans lesquelles sont traitées les questions de la définition conceptuelle de la polyvalence, des moyens et des possibilités de sa mise en oeuvre, de même que les points de vue des pouvoirs publics et des milieux de l'économie et, enfin, l'étude de certaines réalisations relatives à la polyvalence.

La présente étude vise, dans la mesure où les rapports nationaux le permettent, à présenter une évaluation et une synthèse des problèmes de la polyvalence.

La première partie a pour objet de définir la notion de polyvalence.

La teneur du mot "polyvalence" - être capable de faire beaucoup de choses, à effets multiples - et les définitions qui s'y rattachent ne nous mènent pas loin. Si l'on veut travailler avec la notion de polyvalence, il est indispensable de la concrétiser. Mais ceci n'est possible qu'en relation avec d'autres notions et si l'on tient compte des objectifs que la polyvalence doit permettre d'atteindre.

Dans ces conditions, on peut se représenter la notion de polyvalence en se référant à des faits, des tendances et des opinions qui, compte tenu de l'évolution technico-économique et sociale, résultent de l'expérience professionnelle et des exigences de la formation selon les conceptions actuelles.

Pour un ouvrier qualifié, la polyvalence signifie par conséquent une capacité au travail (dispositionnelle Bereitschaft, Leistungsdisposition) supérieure à celle qui est habituellement exigée de lui dans le processus de la production. Cette capacité "accrue" s'exprime par certains critères relevant des domaines du savoir-faire, de la connaissance et du comportement.

On peut rattacher aux critères du savoir-faire et de la connaissance :

- l'aptitude à la spécialisation qui se fonde sur la formation de base;
- la faculté d'adaptation à de nouvelles situations et notamment à des situations qui sont dues à l'évolution des conditions de travail et à celles qui résultent de la prise en charge d'autres activités à l'intérieur d'un même domaine technologique et
- le perfectionnement en vue d'exercer des activités plus complexes, c'est-à-dire des activités exigeant un niveau de qualification supérieur à l'intérieur d'un même domaine technologique et permettant également de saisir les chances de promotion.

On peut citer, pour les critères de comportement :

- la disponibilité à contribuer à la détermination et au développement des méthodes et des procédés de travail,
- la disponibilité à la reconversion professionnelle et au changement d'orientation professionnelle lorsque, dans le cadre de l'évolution structurelle, les conditions d'exercice de la profession ne sont plus données, et
- la mobilité géographique, c'est-à-dire, en cas de besoin, la disponibilité à exercer l'activité professionnelle à un autre endroit.

Ces critères de polyvalence sont pour ainsi dire à la disposition du travailleur polyvalent en tant que réserve potentielle. A court terme, l'ouvrier qualifié doit être compétent dans un domaine nettement délimité. Ses aptitudes techniques doivent être tangibles et concrètes, même si elles ne portent que sur un domaine limité.

La polyvalence ne peut être saisie pleinement qu'au moyen d'un bilan de l'activité globale d'un individu ayant réussi à résoudre de manière autonome et sans trop de difficultés, les problèmes soulevés par l'évolution dynamique du monde du travail.

La deuxième partie indique des possibilités et des mesures qui, en général, peuvent contribuer à la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle.

Il s'agit alors de mesures pédagogiques. On y trouve des méthodes quantitatives qui ont pour but de créer la base élargie du savoir-faire et de la connaissance. On admet, à cet égard, que dans l'apprentissage des aptitudes et des connaissances, on reprend dans la formation de base des éléments complémentaires qui dépassent les exigences de la profession proprement dite.

Les méthodes qualitatives ont pour but d'intensifier l'effet didactique et formatif lié à l'apprentissage d'un nombre donné d'opérations de travail

et de connaissances de manière à obtenir un maximum de capacité de transfert pour de nouvelles situations de travail et, de la sorte, atteindre - sans augmentation des notions - une polyvalence plus grande.

Ensuite, il convient de mentionner les mesures d'organisation et les mesures structurelles. En ce qui concerne les mesures d'organisation, nous trouvons en premier lieu les regroupements de professions apparentées en vue d'assurer une base de formation élargie. Ces mesures vont certainement de pair avec les mesures d'ordre pédagogique décrites ci-dessus. Elles complètent particulièrement, et d'une façon très large, les mesures qui visent à établir la "base élargie" des premières formations.

Bien entendu, il ne peut s'agir ici d'un regroupement valable de professions apparentées, c'est-à-dire que des professions jusqu'alors distinctes ne peuvent être regroupées en une profession faisant l'objet d'une formation professionnelle que s'il apparaît de façon évidente qu'elles tendent pour ainsi dire à se rejoindre d'elles-mêmes dans le cadre de l'évolution technique et économique.

De plus, il semble judicieux, en vue de réaliser la polyvalence, d'organiser la formation professionnelle en plusieurs étapes. La première phase comprend la formation de base, organisée sur base élargie et de forme polyvalente en utilisant des méthodes pédagogiques appropriées. La deuxième phase comprend la formation de qualification, qui permet à l'intéressé de satisfaire aux exigences du poste de travail et ouvre la voie aux possibilités de spécialisation dans plusieurs directions.

Dans l'appréciation des structures de formation que l'on rencontre sous diverses formes dans les pays de la communauté - formation uniquement à l'école, formation uniquement dans l'entreprise, formation mixte école/entreprise - on constate que

- pour l'accomplissement de la formation de base, donc de la première phase de formation, les possibilités de formation purement scolaires de donner à celle-ci une forme répondant aux exigences de la polyvalence, sont de loin meilleures et plus avantageuses que les possibilités offertes par la formation dans l'entreprise. Il semble donc qu'il y ait une tendance à confier cette phase de la formation au domaine scolaire;
- pour la spécialisation de la formation répondant directement aux exigences du poste de travail et qui représente la phase finale de la formation, c'est la formation en entreprise qui entre en premier lieu en ligne de compte.

Le chapitre suivant donne un aperçu des opinions émises par les autorités et les milieux économiques au sujet de la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle. Il en ressort qu'on attache, en général, une grande importance aux problèmes du développement et du changement dans le monde du travail et de la profession, en particulier à la faculté d'adaptation et à la disponibilité des hommes pour la conversion aux progrès technique et économique et aux changements qui en résultent pour les exigences du travail. On s'accorde aussi à dire qu'une formation de forme polyvalente appropriée permettra de régler les problèmes, mais les opinions divergent lorsqu'il s'agit de définir les objectifs précis d'une formation polyvalente.

Pour la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle, les pouvoirs publics et les associations des milieux économiques et de l'enseignement formulent une multitude de suggestions et d'idées relatives aux méthodes et aux structures de formation appropriées. Ces considérations ne permettent cependant pas de dégager un avis synthétique et uniforme. Ceci est dû au fait que ces questions font encore l'objet de discussions dans tous les pays. Heureusement il faut constater qu'une conception dynamique s'est développée, qui remet également en question les anciennes traditions et dogmes de la formation professionnelle, lorsqu'il s'agit de formuler une politique de formation pour l'avenir.

La dernière partie montre dans quelle mesure les programmes et les systèmes actuels de formation professionnelle peuvent être considérés comme polyvalents.

Il faut constater que dans tous les pays de la Communauté, les programmes et systèmes de formation professionnelle font l'objet de réflexions visant à leur réforme et à leur modification et que certaines innovations ont déjà parfois été apportées sur une grande échelle ou sous forme d'expériences-modèles. Il convient de souligner à ce propos que cette évolution a lieu en général sous le signe de la polyvalence.

Les tendances qui s'en dégagent montrent que :

- les professions sont regroupées en professions de base afin d'aboutir à un champ d'application plus large;
- la formation de base est conçue dans la mesure du possible pour des professions apparentées et de manière polyvalente, permettant de réaliser la "base élargie" et de remplir les conditions pour les adaptations ultérieures;
- pour la formation de base, la tendance va vers la formation dans le cadre scolaire;
- pour autant que la formation de base et la formation de qualification soient assurées dans des centres d'apprentissage, on constate une nette tendance à créer de grandes unités de formation qui travaillent aussi à l'échelon interentreprise;
- la formation de qualification est assurée, et pour ce qui concerne le contenu et pour ce qui concerne la forme de telle sorte qu'elle constitue un point de départ vers la spécialisation dans plusieurs directions.

6.2. Conclusions et recommandations générales

Il ressort de la présente étude que dans tous les pays de la Communauté, les services, instances, organisations et associations intéressées sont conscients de la nécessité de réaliser la polyvalence et qu'il existe des idées, des projets de même que, sur le plan pratique, des éléments et des efforts concrets en vue de mettre en oeuvre la polyvalence dans la formation professionnelle.

Même si l'on considère que cette phase d'évolution est favorable pour formuler une politique de formation orientée vers l'avenir, il ne faut pas oublier que la réalisation de la polyvalence n'en est encore qu'à ses débuts. Il reste encore une multitude de problèmes particuliers et de mesures à étudier et à résoudre d'urgence avant de songer à une application généralisée de la polyvalence de la formation professionnelle dans les pays de la Communauté.

En ce qui concerne les études importantes et les problèmes à résoudre pour réaliser la polyvalence, il convient de mentionner entre autres :

1. Une recherche sur les professions, se fondant sur l'évolution déjà reconnaissable de l'économie et de la technique et qui s'efforce de tenir compte de façon précise de la situation au cours des années et, si possible, des décennies futures, pour en déduire quelles seront les activités et fonctions que l'homme exercera dans l'avenir et quelle sera la nature des exigences du travail. Ceci permettra encore une fois de dégager des conclusions sur les activités professionnelles appartenant à un même groupe ou susceptibles d'être classées dans un même groupe.
2. En partant des professions et des profils professionnels qui existent aujourd'hui, il faut rechercher, compte tenu des résultats de l'étude susmentionnée, quelles sont les activités professionnelles qui peuvent être ramenées à une profession de base ou aussi à une famille de professions, quels sont les éléments communs et complémentaires qui les caractérisent, quelle est l'affinité qui les relie et en fonction de quels critères ou degrés de parenté il faudrait les regrouper.
Il semble que le point essentiel d'une telle étude pourrait être l'examen des critères selon lesquels les différentes activités professionnelles doivent être regroupées. Ordinairement, on estime que le critère décisif est la matière première à travailler. C'est ainsi, par exemple, que l'on considère comme groupes de professions les professions de la transformation des métaux ou de la transformation du bois. De la même manière, on parle des activités artisanales de l'habillement, de la branche de l'alimentation et même des professions de l'hygiène corporelle. Il convient cependant de se demander s'il n'existe pas des critères aussi ou plus importants selon lesquels on peut regrouper des activités qui semblent à première vue très différentes, par exemple l'analogie ou la similitude des opérations (gestes) et des attitudes qui conditionnent des aptitudes et des réflexes identiques. De plus, il faut aussi tenir compte des dispositions requises pour les professions de base ou les groupes de professions.

3. Etudier le degré de polyvalence dont doivent faire preuve en fin de compte les personnes occupées dans les différentes branches de l'économie.
4. La solution du problème de la polyvalence semble se trouver entre autres dans une formation de base commune à toutes les professions ou activités d'un même famille de professions. Même si ce principe est généralement admis, des recherches approfondies sont cependant encore nécessaires quant aux modalités d'une telle formation de base. Font partie de ces modalités, entre autres :

a) le contenu de la formation de base

On peut affirmer déjà que le contenu de la formation de base doit contribuer, dans toute la mesure du possible, à atteindre les objectifs recherchés au moyen de la polyvalence. La formation de base doit donc comporter :

- une formation générale et humaine intensifiée; en outre, certaines connaissances économiques de base semblent indiqués, voire même nécessaires,
- un enseignement scientifique, permettant de prévoir les phénomènes et les réactions physiques, chimiques et biologiques qui sont susceptibles d'intervenir au cours de la vie quotidienne et professionnelle,
- l'enseignement des éléments communs de la théorie professionnelle; cet enseignement doit être axé principalement sur l'acquisition de connaissances approfondies des matériaux et des outils de même que sur l'explication de certains procédés de travail,
- une formation pratique dans les procédés de travail communs ou apparentés; cette formation peut comporter des exercices dans le domaine de l'éducation manuelle (éducation gestuelle).

b) La durée de la formation de base

Pour ne pas prolonger la durée de la formation du fait de l'introduction d'une formation de base polyvalente, il y a lieu de rechercher des solutions en ce qui concerne :

- la valorisation des années qui ont précédé l'apprentissage ou la formation professionnelle en intégrant aux programmes d'enseignement une partie des connaissances générales et scientifiques de base à acquérir de même que les travaux manuels élémentaires,
- l'allégement des programmes de formation traditionnels pour autant que l'efficacité et la polyvalence de la formation n'en souffrent pas,

- la mise au point et l'application de mesures permettant d'accroître les capacités d'apprentissage et d'améliorer les techniques didactiques (par exemple mise au point et enseignement de techniques fondamentales de l'acquisition rationnelle des connaissances).

c) Les méthodes

Une importance toute particulière est accordée aux méthodes de formation dans la réalisation de la polyvalence, surtout lorsqu'il s'agit d'éviter ou de prolonger la durée de l'apprentissage. L'application de nouvelles méthodes s'impose tant pour l'enseignement théorique que pour l'initiation à la pratique.

Il s'agit moins d'inculquer aux élèves un certain nombre de connaissances que de développer leur intelligence, leur jugement et leur compréhension et d'éveiller chez eux un intérêt intellectuel à traiter les problèmes scientifiques, techniques, sociaux et économiques. Le développement et la stimulation de ces aptitudes au moyen d'exemples choisis soigneusement dans les différentes branches de la formation est plus profitable à la polyvalence qu'un savoir encyclopédique qui, le plus souvent, retombe aussitôt dans l'oubli et qui, de plus, dépasse fréquemment l'entendement des jeunes de cette classe d'âge et de ce niveau intellectuel. Il faut en outre dépasser le cloisonnement actuel des différentes branches de l'enseignement.

A cet égard, d'autres études sont à effectuer sur :

- la mise au point et l'application de mesures de nature à favoriser le raisonnement productif et critique (par exemple, perfectionnement et recours accru aux méthodes d'enseignement dites actives telles que : méthode des cas, role-playing et psychodrames, méthode de laboratoire, problème-solving, etc.);
- la mise au point et l'application de mesures visant à l'acquisition d'une attitude fondamentale disposant à apprendre et à se convertir.

d) La structure

La réalisation de la polyvalence ne restera pas sans effet sur la structure de la formation. Il convient d'étudier de manière approfondie dans quelle direction et jusqu'à quel point des réformes et des changements sont nécessaires et possibles.

5. Etudier quelles sont les possibilités pour les jeunes d'atteindre, compte tenu de la nature de leurs capacités, les objectifs professionnels qu'ils visent au moyen d'une formation de forme polyvalente.

6. Extension de l'étude relative à la polyvalence à des catégories autres que celles retenues dans la présente étude, telles que techniciens, cadres et aussi ouvriers en formation accélérée, etc.
7. Etudier quel est le meilleur moyen d'appliquer les résultats des études susmentionnés et, de manière plus générale, les résultats de la recherche moderne en matière d'enseignement et d'éducation à la pratique des mesures de formation directes. Cela signifie aussi et avant tout que l'on doit résoudre le problème de savoir comment familiariser efficacement les enseignants et les formateurs avec les derniers résultats de la recherche et de l'évolution.

Cette gamme de travaux à effectuer ne montre certainement pas toute l'ampleur des problèmes qui restent encore à aborder. Son but est de faire apparaître la multitude de questions de détail qui sont à résoudre dans le cadre de la réalisation de la polyvalence.

Ces tâches urgentes et ces problèmes à résoudre dans le cadre de la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle ne sont pas particuliers à un pays, mais valables pour tous, comme le confirment les rapports nationaux. Etant donné que c'est le but de la Commission des Communautés européennes d'encourager, dans la mesure du possible, la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle, il serait souhaitable que la Commission se charge de ces tâches ou de certains problèmes particuliers de ces mêmes tâches. La Commission pourra ainsi, suivant ses conceptions en matière de formation, contribuer encore davantage, par son appui et sa fonction de coordination, à rendre possible et à accélérer la réalisation de la polyvalence dans la formation professionnelle.

8363

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES — LUXEMBOURG

5466/2/1971/5